



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

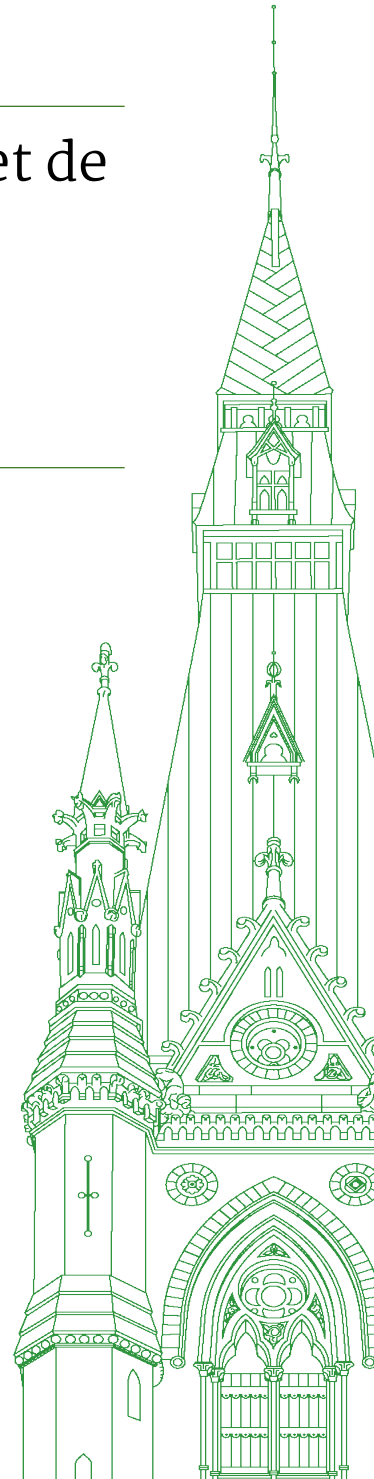
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

Le mercredi 29 avril 2026

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 29 avril 2026

• (1630)

[Traduction]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Jr vous souhaite la bienvenue à la 30^e réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

[Traduction]

Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Comme vous le savez tous, ceux qui participent à distance peuvent choisir le canal d'interprétation approprié, soit l'anglais, le français ou le parqué. Bien sûr, pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Pour ceux qui prennent la parole ainsi que pour ceux qui posent des questions, je vous le dirai lorsqu'il ne vous restera qu'une minute.

[Français]

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme.

Je veux demander à tout le monde de bien vouloir éviter de parler en même temps, car cela complique la tâche de nos interprètes et rend leur travail difficile.

[Traduction]

Bien entendu, je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Mesdames et messieurs les députés, n'oubliez pas de lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre de parole.

[Français]

Je vous remercie de votre collaboration.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude du système d'immigration du Canada.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui comparaisent aujourd'hui.

[Traduction]

Nous accueillons M. Kelly Sundberg, professeur à l'université Mount Royal, qui témoigne à titre personnel. En ligne, nous avons M. Joshua Eisen, avocat-conseil interne du FCJ Refugee Centre, un centre remarquable situé au centre-ville de Toronto. Nous accueillons Mme Tracey Maulfair, représentante au Canada, et Mme Azadeh Tamjeedi, conseillère juridique principale, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Vous disposerez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Bienvenue, monsieur Sundberg. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire de cinq minutes. Vous pouvez commencer dès maintenant.

• (1635)

Dr. Kelly W. Sundberg (professeur, Mount Royal University, à titre personnel): Merci, madame la présidente, mesdames et monsieur les vice-présidents, mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Kelly Sundberg, criminologue et professeur à l'Université Mount Royal de Calgary. Avant d'entrer dans le milieu universitaire, j'ai travaillé pendant plus de 15 ans au sein de ce qui est aujourd'hui l'ASFC.

D'emblée, je tiens à préciser que je crois fermement à l'immigration légale et à la protection des réfugiés, et que je suis très fier de l'engagement de longue date de notre pays à soutenir ceux qui, en général, demandent l'asile au Canada. Néanmoins, notre système d'immigration ne peut rester crédible s'il n'est pas compétent, applicable et axé sur l'instauration de la confiance du public.

Au cours des deux dernières années, notre gouvernement a clairement reconnu que nos systèmes sont soumis à de fortes pressions. Nous avons constaté des changements concernant les permis d'études internationaux, le nombre de résidents temporaires, les exigences en matière de visas, les règles d'admissibilité des réfugiés et les mesures d'intégrité des frontières. Ces changements font écho à ce que de nombreux praticiens disent depuis des années : la capacité et l'application de la loi sont essentielles.

Reconnaître le problème ne revient pas à le résoudre. Le système canadien d'immigration et de protection des réfugiés reste soumis à une forte pression. Nous le constatons dans les arriérés de dossiers de réfugiés, les contrôles limités et les renvois retardés. De plus, nous le constatons dans les pressions qui se répercutent sur les gouvernements provinciaux et municipaux, qui doivent absorber les coûts en aval liés au logement, à la scolarité, aux soins de santé, aux services de police et aux services sociaux.

Le plus inquiétant est le fossé grandissant entre ce que promet la politique fédérale d'immigration et ce que le système est réellement en mesure d'offrir. Malheureusement, ce fossé contribue à accroître la frustration du public et à éroder davantage la confiance dans nos institutions fédérales.

Les chiffres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont alarmants. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, la Section de la protection des réfugiés a finalisé plus de 78 700 dossiers tout en recevant environ 173 000 demandes d'asile. Au 31 mars 2025, plus de 175 800 demandes étaient prêtes à être examinées, tandis que 105 500 autres étaient incomplètes en raison de contrôles de sécurité en cours et d'autres exigences non satisfaites. Ces chiffres ne reflètent pas un système fonctionnant en temps opportun ou doté de ressources suffisantes. Ils décrivent un système débordé. Lorsque ces systèmes sont débordés, tout le monde en pâtit. Les véritables réfugiés attendent trop longtemps pour obtenir une protection. Les demandes peu fondées ou fallacieuses restent en suspens. Les mesures d'exécution sont retardées. Les provinces et les municipalités en supportent le fardeau, et la confiance du public s'érode.

À ce stade, je crois que les deux camps du débat actuel détiennent une partie de la vérité, mais pas toute la vérité. Notre gouvernement a raison de parler de viabilité, d'intégration et de protection des engagements humanitaires du Canada. Ces mots n'ont de sens que si le système est capable de contrôler, de traiter, de statuer, de soutenir et, si nécessaire, de renvoyer les personnes de manière rapide et équitable. La critique de l'opposition est également valable lorsqu'elle identifie l'application de la loi, les renvois, les pressions sur les services sociaux et la confiance du public comme des problèmes graves.

Ce ne sont pas des préoccupations imaginaires. Néanmoins, nous ne devons pas considérer les réfugiés ou les nouveaux arrivants comme le problème. Franchement, le problème ne vient pas des réfugiés ou des immigrants. C'est une défaillance du système.

Mes recherches ont montré qu'environ 12,5 % des attentats terroristes perpétrés et environ 50 % des complots déjoués connus du public impliquaient des individus entrés au Canada par la voie de l'asile ou qui demandaient l'asile. Il est important de noter que mes recherches montrent également que la grande majorité des demandeurs d'asile sont des personnes pacifiques et respectueuses des lois qui souhaitent simplement la sécurité et une vie meilleure. Néanmoins, les données montrent clairement que les voies d'asile sont exploitées par une cohorte restreinte, mais aux conséquences graves, de mauvais acteurs. Cette distinction est importante. Un filtrage insuffisant ne protège pas les réfugiés. Il leur nuit. Lorsque des défaillances en matière de sécurité se produisent, l'inquiétude du public se concentre rarement sur le délinquant particulier. Au contraire, elle se transforme malheureusement en un ressentiment généralisé envers les réfugiés, les immigrants, les étudiants étrangers et les autres nouveaux arrivants. Bien que cela soit clairement injuste, c'est aussi, malheureusement, prévisible.

Pour ces raisons, j'exhorte le Comité à examiner six domaines concrets.

Premièrement, le Canada a besoin d'un système de sélection plus efficace, fondé sur l'évaluation des risques et guidé par le renseignement, en particulier pour les personnes cherchant à entrer en provenance d'États défaillants, de régimes hostiles ou de zones de guerre civile, de terrorisme et de crime organisé. Le Canada ne peut pas se fier à un système reposant principalement sur l'autodéclaration.

Deuxièmement, le Canada doit tenir compte du lieu et du moment où les demandes d'asile sont présentées. En règle générale, les demandes d'asile devraient être présentées à l'étranger ou immédiatement à l'arrivée à un point d'entrée. Les demandes présentées à l'intérieur du pays doivent bien sûr rester possibles, mais elles devraient constituer des exceptions et nécessiter une justification claire.

Troisièmement, le Canada doit améliorer les mesures de soutien aux immigrants, notamment en investissant davantage dans la formation linguistique et professionnelle, la reconnaissance des diplômes étrangers, l'orientation civique et l'éducation sur les lois, les droits, les responsabilités et les attentes canadiennes.

• (1640)

Quatrièmement, le Canada doit renforcer ses capacités en matière de renseignement, d'enquête et d'application de la loi afin que les enquêtes soient plus exhaustives et les renvois plus rapides, avec une plus grande capacité d'arrestation des fugitifs étrangers et une coordination interinstitutionnelle renforcée, y compris un meilleur partage mondial des informations.

Cinquièmement, le Canada doit remédier aux problèmes liés aux renvois. Une fois que toutes les voies de recours ont été épuisées, le renvoi doit effectivement avoir lieu. Si les ordonnances de renvoi ne sont pas exécutées, la loi perd toute crédibilité.

Enfin, sixièmement, le Canada devrait envisager de regrouper ses activités en matière d'immigration et de sécurité frontalière, de liaison à l'étranger, de renseignement sur l'immigration et les douanes, de suivi des départs et d'intégrité des frontières maritimes au sein d'un seul organisme national intégré axé sur la sécurité. En substance, je suggère de transformer l'Agence des services frontaliers du Canada en une agence de sécurité frontalière du Canada.

La présidente: Merci, monsieur Sundberg. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Dr. Kelly W. Sundberg: Oh, je suis désolé.

Le président: J'ai été très indulgent avec vous. Je voulais simplement que vous puissiez présenter l'ensemble de vos recommandations.

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant en ligne à M. Eisen, du FCJ Refugee Centre.

Vos cinq minutes commencent maintenant.

Joshua Eisen (avocat-conseil interne, FCJ Refugee Centre): Bonjour.

Je m'appelle Joshua Eisen. Je suis conseiller juridique interne au FCJ Refugee Centre à Toronto. Nous sommes une organisation communautaire qui travaille avec les demandeurs d'asile et d'autres migrants en situation précaire.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur deux préoccupations urgentes: premièrement, la nécessité d'exceptions réglementaires aux nouvelles dispositions d'irrecevabilité introduites par le projet de loi C-12 et, deuxièmement, le délai extraordinaire et injustifiable de traitement des demandes pour considérations d'ordre humanitaire, qui, selon IRCC, s'élève désormais à plus de 10 ans.

Je commencerai par le projet de loi C-12.

En vertu du projet de loi C-12, les personnes qui attendent plus d'un an après leur arrivée au Canada avant de présenter une demande d'asile ne sont pas admissibles à une audience. Elles sont plutôt orientées vers une évaluation des risques avant renvoi, qui offre moins de garanties procédurales. Ce délai d'un an porte un préjudice disproportionné à certains des demandeurs les plus vulnérables: les personnes LGBTQ, les survivants de violence conjugale et de traite de personnes, ainsi que les personnes dont le risque ne se manifeste qu'après leur arrivée au Canada en raison de changements de situation dans leur pays d'origine.

Il est important de noter que ces cas ne sont pas exceptionnels. Je rencontre régulièrement des clients qui ont tardé à déposer une demande en raison d'un traumatisme, d'obstacles structurels et d'autres raisons indépendantes de leur volonté.

En vertu du projet de loi C-12, ces particuliers perdent leur droit de présenter une demande d'asile, simplement parce que plus d'un an s'est écoulé depuis leur arrivée au pays. Ce n'est pas un système juste ni logique. Il sanctionne le retard sans en examiner les raisons. Il ne prend pas en compte les traumatismes, la peur, la coercition et l'évolution de la situation mondiale.

C'est pourquoi des exceptions réglementaires doivent être prévues pour les groupes vulnérables, notamment les demandeurs d'asile LGBTQ, les survivants de violence conjugale et de traite de personnes, ainsi que les demandeurs d'asile sur place, afin que ces personnes puissent bénéficier d'une audience orale garantie devant la Section de la protection des réfugiés, ainsi que des solides garanties procédurales que cela implique.

Mon deuxième point concerne les délais de traitement inquiétants d'IRCC des demandes de résidence permanente pour des considérations d'ordre humanitaire, communément appelées « demande CH ». L'article 25(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés confère aux décideurs le pouvoir discrétionnaire d'octroyer le statut de résident permanent à des personnes qui ne sont pas admissibles dans le cadre d'autres volets lorsque des considérations d'ordre humanitaire sont suffisantes pour justifier une mesure de clémence. Les demandes CH constituent une garantie essentielle. Elles visent à garantir que les cas qui, autrement, passeraient entre les mailles du filet aient toujours une voie d'accès à la résidence permanente. Ces demandes sont vitales, car elles empêchent certains des cas les plus complexes et les plus impérieux de se perdre dans ce qui peut autrement être un système rigide et bureaucratique.

La meilleure façon de comprendre l'importance des demandes CH est de se pencher sur des cas concrets.

L'un de mes clients est né aux États-Unis alors que sa mère était en transit vers le Canada depuis Haïti. Il est arrivé au Canada alors

qu'il était encore bébé, et sa mère a présenté une demande d'asile. Sa demande a été acceptée, mais celle de mon client a été refusée parce qu'il détenait la citoyenneté américaine. Lorsque sa mère a perdu son statut de réfugiée après être brièvement retournée en Haïti pour assister aux funérailles de sa propre mère, mon client s'est retrouvé sans voie claire vers la résidence permanente dans le seul pays qu'il ait jamais vraiment connu. Aujourd'hui âgé de 20 ans, il risque d'être renvoyé aux États-Unis, un pays où il n'a pas remis les pieds depuis qu'il était bébé, où il ne connaît personne et avec lequel il n'a aucun lien concret.

Un autre cas concerne un jeune couple qui a fui la violence dans son pays d'origine et a demandé l'asile au Canada. Ils étaient représentés par un faux expert-conseil fantôme qui a mal géré leur demande et a disparu avec leur argent, entraînant l'abandon de leur demande d'asile. Pendant cette période, ils ont eu une fille. Pendant neuf ans, ils ont vécu dans la clandestinité, sans statut, essayant de se construire une vie et de protéger leur famille. Récemment, ils ont été localisés par l'ASFC, qui a engagé une procédure d'expulsion. L'expulsion signifierait forcer leur fille de neuf ans, citoyenne canadienne, à quitter le seul foyer qu'elle ait jamais connu et à s'installer dans un pays qu'elle n'a jamais vu et dont elle ne parle même pas la langue.

Dans ces deux cas, la seule voie réaliste vers la stabilité et la résidence permanente est une demande CH. Malheureusement, cette protection est désormais pratiquement caduque. Le délai de traitement actuel des demandes CH par IRCC dépasse les 10 ans. Pendant cette période, les demandeurs restent souvent sans statut ni droit de travailler, et vivent sous la menace constante d'un renvoi. Dans bien des cas, l'expulsion va à l'encontre de l'objectif de la demande; au moment où la décision est prise, le préjudice que le processus de demande CH était censé prévenir s'est déjà produit.

Pour que les demandes CH restent un outil efficace, il faut réviser les niveaux d'immigration prévus dans le plan du gouvernement, au moins en ce qui concerne ces demandes. Selon le plan actuel, plus de 50 000 demandeurs CH se disputent 1 100 places cette année. Le nombre de demandeurs ne fera qu'augmenter, tandis que le nombre de places devrait en réalité diminuer dans les années à venir.

Les demandes CH ne peuvent pas constituer une protection efficace si les demandeurs doivent passer une décennie dans l'incertitude avant de recevoir une décision. Si nous prenons au sérieux l'équité, la compassion et l'intégrité de notre système d'immigration, cela doit changer. Sinon, le processus des demandes CH n'est guère plus qu'une façade, permettant au Canada de maintenir l'illusion qu'il existe une voie exceptionnelle pour les cas graves, alors qu'en réalité, cette voie a été bloquée.

Merci de votre attention.

● (1645)

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Eisen.

Nous allons maintenant entendre Mme Maulfair, du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Madame Maulfair, vous avez la parole pour cinq minutes. Ça commence maintenant.

[Traduction]

Tracey Maulfair (représentante au Canada, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci de m'offrir la chance de comparaître dans le cadre de votre étude sur le système d'immigration canadien.

Je vais axer mes observations sur deux sujets: l'asile et les systèmes d'asile.

Il est à noter que je m'exprime au cours de l'année où nous avons célébré le 75^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, cette convention a marqué un engagement historique des États à garantir que les personnes fuyant la persécution ne se retrouveraient plus jamais sans protection. Cet anniversaire n'est pas simplement l'occasion de réfléchir. C'est aussi l'occasion pour les États de réaffirmer leur promesse de respecter ses principes à une époque où les déplacements forcés dus à la guerre, aux conflits et à la persécution ne cessent d'augmenter.

Au fond, la Convention relative au statut des réfugiés affirme une idée simple, mais puissante: que ceux qui sont contraints de fuir ont le droit de demander l'asile et que leur protection est une responsabilité partagée.

Dans le monde d'aujourd'hui, marqué par les conflits et la fragmentation, cet engagement est mis à l'épreuve. À la mi-2025, 117,3 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde, dont 8,4 millions de demandeurs d'asile.

Derrière chaque statistique se cache une personne contrainte de fuir pour survivre, emportant avec elle l'espoir de trouver sécurité et dignité. Il est important de noter que l'asile n'a jamais été un acte de générosité. Il s'agit plutôt d'une expression de courage, le courage de ceux qui fuient et celui des sociétés qui les accueillent, même lorsque cela exige des efforts, des ressources et une volonté politique.

Aujourd'hui, le système mondial d'asile est mis à rude épreuve. La responsabilité d'accueillir les réfugiés continue de peser de manière disproportionnée sur les pays les plus proches du conflit: 71 % des réfugiés sont accueillis dans les pays voisins de leur propre pays, dont la plupart sont des pays à faible ou moyen revenu. Ce déséquilibre sape la protection, alimente les voyages irréguliers et dangereux et laisse beaucoup trop de personnes dans une incertitude prolongée.

Le Canada a un rôle essentiel à jouer à cet égard grâce à son système d'asile et en continuant à montrer au monde entier comment bien évaluer les demandes d'asile. Cela implique de garantir des procédures d'asile équitables et efficaces ainsi que l'accès à une procédure régulière. Il est essentiel de prendre des décisions dans les meilleurs délais, non seulement pour la confiance du public, mais pour les personnes dont la vie est en suspens pendant qu'elles attendent. L'équité et l'efficacité ne sont pas des objectifs contradictoires, mais des piliers qui se renforcent mutuellement au sein d'un système crédible.

À l'heure actuelle, le Canada reçoit moins de 2 % des demandes d'asile dans le monde, et ce chiffre continue de baisser. C'est le moment idéal pour chercher des moyens d'accroître l'efficacité, d'innover et d'améliorer les outils dont il dispose déjà, comme la Commission de l'immigration et du statut de réfugié dont l'expertise est largement reconnue à l'échelle internationale. La meilleure façon de

remédier aux retards accumulés dans le système et aux préoccupations relatives à son intégrité consiste à traiter rapidement les dossiers et non à recourir à des mesures dissuasives.

En abordant ces réalités complexes, souvent de nature technique, nous avons la responsabilité commune de travailler ensemble pour veiller à ce que le débat sur l'asile et les réfugiés reste objectif et équilibré. Il doit s'appuyer sur une analyse juridique solide et sur des faits plutôt que sur une rhétorique populiste. Les systèmes d'asile doivent faire preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des tendances et des profils des demandeurs d'asile. Cela permet de garantir la confiance du public dans l'intégrité du système tout en évitant de renvoyer des personnes vers des situations de persécution.

Sur le plan international, la responsabilité du Canada va au-delà de l'aide humanitaire d'urgence. Les solutions durables nécessitent de soutenir les pays d'accueil. La réinstallation reste une expression forte de la solidarité internationale. Le leadership du Canada dans ce domaine envoie un signal important à un moment où les voies d'accès sûres se réduisent à l'échelle mondiale, forçant les personnes à entreprendre des voyages périlleux par des itinéraires irréguliers. Cependant, la réinstallation ne peut se substituer à l'asile. Les deux sont des composantes essentielles et complémentaires d'un système international solide et sont pleinement conformes à l'esprit et à la lettre de la Convention relative au statut des réfugiés.

Alors que nous célébrons son 75^e anniversaire, cela nous rappelle que la Convention n'est pas une relique du passé. C'est un engagement vivant, et le Canada a à la fois la crédibilité et la capacité de montrer la voie à suivre en cette période critique.

• (1650)

Le Haut-Commissariat est prêt à travailler avec le gouvernement pour offrir une réponse critique et fondée sur des principes face aux déplacements de population.

Merci de votre attention.

La présidente: Merci.

Merci à vous tous pour vos déclarations liminaires.

Nous allons maintenant entamer notre série de questions.

La première durera six minutes, et nous entendrons d'abord M. Redekopp.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être ici. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Sundberg, le projet de loi C-12 a été adopté récemment et est en cours de mise en œuvre en ce moment même. L'une des dispositions, bien sûr, empêche le dépôt de demandes d'asile après plus d'un an. J'ai entendu dire que cela pourrait entraîner jusqu'à 30 000 nouvelles mesures de renvoi pour l'ASFC.

Le personnel actuel de l'ASFC est-il en mesure de traiter 30 000 nouvelles mesures de renvoi?

Dr. Kelly W. Sundberg: Non, il ne l'est pas. Il est très difficile d'obtenir des données, mais l'ASFC compte environ 420 agents à l'échelle nationale. Quand on pense aux agents qui seraient chargés d'une grande partie de ce travail, ils s'occupent déjà de bien d'autres choses. Franchement, vu les volumes que nous observons, nous avons besoin d'effectifs comparables pour traiter tout cela dans tous les domaines, du traitement des demandes à l'application de la loi.

Beaucoup de personnes sont venues ici comme étudiants ces dernières années et des dizaines de milliers d'entre elles ont présenté des demandes d'asile et vont aggraver cet arriéré. Quand on ne dispose que d'une poignée d'agents... Si l'on se fie à l'analyse du gouvernement lui-même concernant le bien-être ou la satisfaction professionnelle des agents, l'ASFC se situe dans le bas de l'échelle. C'est...

Brad Redekopp: Je suis désolé de vous interrompre, mais je dispose de très peu de temps.

Vous vous êtes entretenu avec des agents de l'ASFC. Que leur dit donc le gouvernement, alors, s'il y a toutes ces personnes à traiter et qu'ils n'en ont pas les moyens? Qu'est-ce que le gouvernement leur dit de faire?

Dr. Kelly W. Sundberg: Je m'entretiens effectivement avec le syndicat et avec des agents. Ils se demandent: « Si nous avons cette annulation d'un grand nombre de statuts, pourquoi ne les voyons-nous pas passer par l'ERAR, le processus d'évaluation des risques avant renvoi? »

Brad Redekopp: Pourquoi ne passent-ils pas par l'ERAR?

Dr. Kelly W. Sundberg: Je ne sais pas, peut-être un manque de ressources. C'est un...

Brad Redekopp: Vous avez évoqué l'évaluation des risques avant renvoi, l'ERAR. C'est l'un des moyens dont dispose un demandeur d'asile pour retarder son renvoi du Canada.

L'ERAR empêche-t-elle effectivement l'ASFC de renvoyer quelqu'un?

Dr. Kelly W. Sundberg: Oui.

En plus de m'entretenir avec des agents de l'ASFC — bien sûr, j'aborde cette question d'un point de vue criminologique —, je m'entretiens avec des membres de divers corps policiers partout au pays. Ils sont de plus en plus frustrés par le fait que, lorsqu'ils appréhendent quelqu'un pour une infraction présumée à la loi, la demande d'asile sert ensuite de moyen de retarder à la fois la procédure pénale et l'expulsion. C'est un système qui n'est absolument ni efficace ni efficient, et qui est également très décousu.

C'est injuste pour tout le monde, mais cela vient d'une région du pays où cette préoccupation ne cesse de croître.

• (1655)

Brad Redekopp: Lorsqu'une personne est visée par une mesure de renvoi et qu'elle sait qu'elle peut présenter une demande d'ERAR, elle n'est pas obligée de le faire. Est-ce exact? Elle peut se renvoyer elle-même. Cela arrive-t-il très souvent?

Dr. Kelly W. Sundberg: L'autoexpulsion est en hausse, pour ceux qui sont autorisés à partir.

Brad Redekopp: S'agit-il d'un pourcentage important ou faible de personnes? Quelle est votre estimation?

Dr. Kelly W. Sundberg: Ce ne serait qu'une estimation, car, encore une fois, il est très difficile d'obtenir des données.

Les délais sont tellement incroyables que nous voyons certains partir de leur propre chef. Cela dépend aussi s'ils sont en détention ou non.

L'ERAR est devenue un goulot d'étranglement dans le système, tout comme les demandes CH en fait, comme l'autre témoin l'a dit. Le délai est tout simplement...

Brad Redekopp: Vous avez parlé de l'intégration des différents ministères. Nous avons IRCC, l'ASFC et la CISR, puis nous avons les forces de l'ordre locales. Lorsqu'IRCC dispose d'information concernant l'admissibilité ou des soupçons de fraude, cette information est-elle systématiquement ou rapidement communiquée à l'ASFC?

Dr. Kelly W. Sundberg: Non.

Brad Redekopp: Lorsque la CISR examine une demande d'asile, obtient-elle toujours les renseignements de sécurité dont elle a besoin de la part de l'ASFC ou d'IRCC?

Dr. Kelly W. Sundberg: Non.

Brad Redekopp: J'ai entendu dire que ces organisations ne collaborent pas bien ensemble. Est-ce également ce que vous constatez? Comment cela fonctionne-t-il?

Dr. Kelly W. Sundberg: C'est probablement le principal problème dont j'entends parler.

Brad Redekopp: Quelle est la solution?

Dr. Kelly W. Sundberg: Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, je crois sincèrement que nous... Je faisais partie des personnes qui ont travaillé dans cette ville après le 11 septembre. Je pense que nous devons nous coordonner pour que l'Agence des services frontaliers du Canada soit l'organisme responsable de la sécurité et de l'intégrité de ce programme. Cela ne veut pas dire que je crois à la surveillance policière ou à la militarisation de nos programmes d'immigration, mais je pense que pour avoir un programme valable, nous devons en assurer la sécurité.

Mes recherches, qui portent sur le terrorisme et la lutte contre le terrorisme, montrent clairement qu'un nombre disproportionné de personnes appréhendées pour avoir planifié des attentats terroristes au Canada sont entrées par ces voies. J'attribue ce constat à un manque de filtrage et à un manque d'engagement en matière de sécurité.

Au cours de mes 15 années comme agent de ce qui est aujourd'hui l'ASFC, j'ai arrêté et expulsé des personnes qui avaient commis des crimes odieux. Le temps passé...

La présidente: Merci, monsieur Sundberg. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Merci, monsieur Redekopp.

Nous disposons maintenant de six minutes pour M. Fragiskatos.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci aux témoins d'être ici.

Monsieur Sundberg, je vais commencer par vous. Je vais peut-être m'en tenir à vous. Il y a un deuxième tour, mais je voulais vous interroger en premier, monsieur. Plusieurs points ont été soulevés.

Tout d'abord, il y a vos recherches sur les demandeurs d'asile. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que ces recherches indiquent que la grande majorité des demandeurs d'asile sont ici pour des motifs légitimes.

Dr. Kelly W. Sundberg: Tout à fait.

Peter Fragiskatos: Disposez-vous de chiffres en ce sens?

Dr. Kelly W. Sundberg: Le pourcentage dépasse largement les 90 %.

Pour préciser, je mène des recherches sur le terrorisme et les enjeux de sécurité nationale. Ce sont mes domaines de recherche. Il se trouve simplement que lorsque j'examine les cas de personnes qui commettent des actes terroristes ou tentent d'en commettre, je m'intéresse à leurs antécédents et à la manière dont elles sont arrivées ici ou chez nos partenaires du Groupe des cinq.

Lorsque je m'adresse à des groupes, celui qui se fait sans doute le plus entendre et qui est le plus préoccupé est celui des nouveaux arrivants dans notre pays, qui sont souvent exploités par d'autres nouveaux arrivants par appât du gain.

La GRC a indiqué que 4 000 groupes criminels organisés différents opèrent au Canada. Nous commençons par examiner comment ces différents groupes entrent dans notre pays, y restent, puis exploitent d'autres nouveaux arrivants. C'est ce à quoi je veux en venir. Il faut un système qui protège les immigrants, et cela passe par des mesures d'application de la loi. Quand on ne dispose que de 420 agents expressément chargés de cette mission à l'échelle nationale, ce n'est que de la poudre aux yeux.

• (1700)

Peter Fragiskatos: Vous nous avez fait quelques recommandations. Si je vous ai bien compris, l'une d'elles concernait l'aspect administratif au sein de la fonction publique. Vous recommandez que l'ASFC s'associe à IRCC.

Pourriez-vous revenir là-dessus pour que nous comprenions bien?

Dr. Kelly W. Sundberg: Quand on pense aux différentes agences responsables qui assurent l'application des programmes, il y a la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et l'Agence des services frontaliers du Canada. Il y a un manque de coordination entre ces agences. La GRC est chargée de la sécurité des frontières dans certaines de nos provinces. Les gouvernements provinciaux ont mis en oeuvre leurs propres patrouilles frontalières et ce genre de chose. L'écart entre... Même au sein du gouvernement fédéral, entre la GRC et l'ASFC, on ne voit tout simplement pas de collaboration, de coordination, ni de progrès.

Je propose que nous suivions l'exemple des Australiens: un seul organisme responsable de l'intégrité et de l'application du programme, doté en personnel de manière à ce qu'il puisse réellement faire son travail. Bien sûr, le ministère de l'Immigration doit diriger ce processus, mais nous avons besoin d'un volet d'application de la loi qui est efficace. Notre pays est immense, donc un certain nombre d'agences qui assument chacune une petite part de responsabilité ici et là... En regroupant tout cela en une seule entité, ce sera plus efficace. En fin de compte, nous constaterons que les autres acteurs pourront alors se consacrer à d'autres tâches, comme les questions de police fédérale dans le cas de la GRC.

C'est vraiment une question d'efficacité. Cette approche a donné d'excellents résultats en Australie. Je pense que nous devrions probablement suivre cet exemple.

Peter Fragiskatos: Vous parlez d'application de la loi; ce dont vous parlez en réalité, ce sont les expulsions, lorsqu'il est déterminé qu'une personne ne devrait plus être ici. Vous dites qu'en Australie, une agence est chargée de cet objectif particulier.

Dr. Kelly W. Sundberg: Il s'agit de la Border Force. Je pense en fait que la meilleure chose que nous puissions faire en tant que nation serait de concentrer nos efforts à l'étranger afin de pouvoir nous engager activement dans l'aide. Nous avons une fière tradition de maintien de la paix. Nous avons malheureusement très peu de renseignements étrangers. Au sein du Groupe des cinq, lorsque je rencontre des membres de ce groupe, on nous surnomme « l'œil paresseux », entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis. Nous ne disposons pas du personnel à l'étranger ni des capacités de renseignement nécessaires pour traiter ces questions, repérer les risques et...

Peter Fragiskatos: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur, mais mon temps est limité.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'exemple australien? Nous pouvons bien sûr nous renseigner, mais cette agence est récente, si j'ai bien compris. Quelle en est la mission précise?

Dr. Kelly W. Sundberg: Il s'agit, essentiellement, des services frontaliers chargés de l'immigration et des douanes. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Australian foreign intelligence service, ou ASIO. Elle collabore avec les instances administratives australiennes, mais son approche est, avant tout, préventive et tournée vers l'étranger. Elle a des agents en poste à l'étranger. C'est un bon modèle, davantage axé sur la prévention que sur la réaction. Je pense que c'est un très bon modèle.

Maintenant, comme pour tout, je ne dis pas que tous les aspects du système australien sont parfaits, mais il comporte certains éléments que je trouve excellents.

Peter Fragiskatos: Je pense qu'il est très utile de se tourner vers les partenaires du G7 et les alliés du Groupe des cinq pour voir ce qu'ils font. Il ne s'agit pas de copier, pour employer ce terme, car il y a ici un contexte propre à notre pays, mais nous pouvons certainement tirer des leçons de ces exemples.

Merci beaucoup de nous avoir fait part de cela.

Dr. Kelly W. Sundberg: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci, monsieur Sundberg.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Avant de commencer, je veux m'assurer que l'interprétation fonctionne bien pour les témoins et qu'ils entendent bien ma voix. Cela semble être le cas.

Monsieur Eisen, j'ai bien aimé la référence à des cas concrets que vous avez faite dans votre déclaration liminaire. Je vous dirais que l'ensemble des députés sont assurément en mesure de vous fournir abondamment de cas concrets. Pour ma part, je pense à une famille de Salvadoriens de chez moi, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il s'agissait de demandeurs d'asile qui ont attendu cinq ans avant d'obtenir une réponse. Celle-ci a été finalement une demande de renvoi. On comprend toute la détresse que ça peut créer chez ces gens qui se sont construits une vie, qui se sont installés et qui se retrouvent du jour au lendemain menacés de déracinement. Heureusement pour eux, l'histoire s'est bien terminée puisqu'on a réussi à s'entendre avec le ministre Fraser.

Si je vous dis ça, c'est que, souvent, les ratés du système d'immigration se transforment pour des demandeurs d'asile en une manufacture à misère. Vous avez sûrement pu le constater. Pourtant, il y a peut-être une solution. J'aimerais que vous nous parliez d'un élément en particulier, soit une meilleure répartition des demandeurs d'asile. Statistiquement, quand on regarde les chiffres, on se rend compte que le Québec a eu un flot disproportionné de demandeurs d'asile en 2023. Il a reçu 45 % du total des demandes d'asile au Canada. C'était 30 % en 2025. Je vous rappelle aussi que le poids démographique du Québec est de 22 % dans l'ensemble canadien. Il y a donc eu ce flot disproportionné qui créait une pression sur les services publics. Vous le comprendrez aisément.

J'aimerais que vous me parliez de la solution que peut représenter une meilleure répartition, une répartition un peu plus équitable sur l'ensemble du territoire canadien. Peut-être pourrait-il y avoir des mécanismes inspirés de ce qu'on voit en ce moment en Europe. Si on avait des mécanismes de répartition, en somme, pourrait-on assurer une meilleure protection des droits des réfugiés et, peut-être, une gestion plus durable du système de demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire?

• (1705)

[Traduction]

Joshua Eisen: Tout d'abord, je ne suis pas un universitaire. Je n'étudie pas l'immigration comparative. Mes réflexions s'appuient sur ma propre expérience sur le terrain. Je ne pense pas qu'il y ait de lien évident entre la destination des demandeurs et l'efficacité du traitement des demandes quant à la rapidité, l'efficacité, etc. Cela pourrait être pertinent sur le plan de l'intégration et dépend de considérations économiques. Cependant, celles-ci n'ont pas d'incidence directe sur le processus d'évaluation des demandes.

La Section de la protection des réfugiés compte trois bureaux: le Bureau de l'Est, le Bureau du centre et le Bureau de l'Ouest. Je ne sais pas exactement combien de demandes sont attribuées à chaque bureau, mais je suppose que les ressources sont allouées en fonction du nombre de demandeurs dans chaque région.

En fin de compte, les gens sont attirés par les grandes villes, où ils voient davantage de possibilités économiques, où se trouvent des membres de leur diaspora et où ils se sentent davantage en terrain familier. Il est très compliqué de décider de manière centralisée où les gens vont finir par s'installer. Je vois simplement des problèmes à cela.

[Français]

Mario Simard: Je comprends.

Si je vous emmène sur cette piste, c'est que les organismes communautaires comme le vôtre sont directement en contact avec des demandeurs d'asile. La réalité à Moose Jaw n'est pas la même qu'au Québec ou dans les Maritimes. Les services publics ne sont pas les mêmes. Ils n'ont pas la même capacité d'intégration et d'accueil. Donc, si on avait une meilleure répartition sur le territoire, cela réduirait peut-être cette pression qui est exercée sur des services publics et sur des organismes communautaires qui fournissent de l'aide à l'intégration et à l'accueil pour ces demandeurs d'asile. Ils pourraient être plus efficaces.

Je ne sais pas si vous le constatez au sein de votre organisme, et je ne lance la pierre à personne ici, mais les services offerts aux demandeurs d'asile ne sont assurément pas uniformes sur l'ensemble du territoire.

• (1710)

La présidente: Il reste 30 secondes.

[Traduction]

Joshua Eisen: J'aide des clients de partout au Canada. Il est certain que les gens déménagent vers d'autres provinces, hors de l'Ontario, ou vers des petites collectivités en Ontario pour des raisons économiques. Il est certainement plus difficile pour eux d'accéder à divers types de services, notamment une représentation juridique. C'est un problème récurrent, et ce que vous dites là n'est absolument pas sans fondement.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Eisen.

Mario Simard: S'il y avait un mécanisme...

La présidente: Monsieur Simard, vos six minutes de temps de parole sont écoulées. Merci.

Mario Simard: Pardon, madame la présidente. J'aimerais faire un bref rappel au Règlement.

Depuis le début de la séance, lorsque vous faites des interventions, je n'entends pas l'interprétation.

La présidente: Je suis désolée. M'entendez-vous?

Mario Simard: Je ne vous entends pas présentement.

La présidente: C'est un problème.

Mario Simard: Non. J'entends bien les témoins, mais je ne vous entends pas, madame la présidente.

La présidente: Est-ce que vous m'entendez?

Mario Simard: Je peux parler ainsi toute la journée, si vous le souhaitez.

[Traduction]

La présidente: Nous allons demander au service informatique de régler cela.

Votre temps est écoulé.

[Français]

Mario Simard: Je ne vous entends pas, mais je comprends que mon temps de parole est écoulé. Je ne comprends pas l'anglais, mais je comprends le langage des signes.

La présidente: Ha, ha!

Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Nous passons maintenant à notre deuxième tour, où chacun disposera de cinq minutes.

Nous commencerons par Mme Rempel Garner, pour cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vais adresser ma question à Mme Maulfair.

Vous avez critiqué les récentes mesures canadiennes prévues dans le projet de loi C-12 visant à accélérer le traitement des demandes et à renforcer les règles d'admissibilité. Pouvez-vous citer un autre grand pays de réinstallation qui accorde un accès sans restriction aux demandes d'asile déposées plus d'un an après l'arrivée ou présentées par des personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière? Pourriez-vous expliquer pourquoi le Canada devrait appliquer des normes différentes de celles d'un pays comme l'Australie?

Tracey Maulfair: Merci.

Je voudrais simplement éclaircir les choses. Nous n'avons pas critiqué ces mesures. Nous avons proposé des pistes d'amélioration pour l'avenir, et je tiens à le préciser respectueusement.

À ce sujet...

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord. Il me reste très peu de temps.

L'autre question que je voulais poser est... Votre organisation s'est montrée très virulente quant à la nécessité... en demandant que le Canada accueille davantage de réfugiés. Je me demande pourquoi le HCR s'est montré beaucoup moins virulent lorsqu'il s'agit de le demander des États non occidentaux riches, tels que les pays du Conseil de coopération du Golfe, ou CCG, qui n'accueillent pratiquement aucun réfugié au titre de la Convention sur les réfugiés de 1951. Je sais qu'ils n'en font pas partie, mais pourquoi n'avez-vous pas plaidé en faveur de l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés par ces pays, compte tenu de leurs ressources considérables?

Tracey Maulfair: En réalité, nous plaidons pour que le droit d'asile soit reconnu dans le monde entier et pour que les personnes fuyant la persécution et les conflits soient acceptées...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que les pays du CCG devraient en accueillir plus qu'ils ne le font actuellement?

Tracey Maulfair: Nous pensons que tous les pays devraient accueillir les réfugiés qui se présentent à leurs frontières. Cela relève du droit international humanitaire.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pourquoi le HCR n'a-t-il pas insisté davantage auprès des pays du CCG pour qu'ils accueillent davantage de réfugiés? Je ne vois aucune déclaration les y appelant. Vous demandez fréquemment au Canada d'en accueillir davantage. Pourquoi pas du CCG?

Tracey Maulfair: Nous menons des actions de plaidoyer auprès de tous les gouvernements. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons publiquement dans la presse. Il s'agit de travailler avec les gouvernements, tout comme nous travaillons en étroite collaboration avec le Canada, avec IRCC et la CISR...

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est vrai, mais vous le faites publiquement pour le Canada, pourtant. Je veux dire, vous venez devant le Comité et... Je siége à ce comité depuis de nombreuses années, et le HCR a toujours plaidé publiquement en faveur d'une augmentation des quotas. Je me demande simplement pourquoi il y a une dichotomie à cet égard.

Tracey Maulfair: Il n'y a pas de dichotomie, en réalité. Partout où nous plaidons, nous demandons que les réfugiés soient accueillis dans le pays où ils arrivent. Pour les réfugiés qui viennent ici, nous demandons qu'ils soient accueillis. Pour les réfugiés qui se rendent dans les pays du CCG, nous demandons qu'ils soient accueillis.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Juste pour être claire, le HCR a pour position que les pays du CCG devraient accueillir davantage de réfugiés provenant de votre organisation.

Tracey Maulfair: Nous pensons que les réfugiés devraient être acceptés partout où ils se présentent, à la frontière de n'importe quel pays: CCG, Canada, Australie.

• (1715)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que les États-Unis constituent un tiers pays sûr où les personnes peuvent présenter une demande d'asile?

Tracey Maulfair: L'Entente sur les tiers pays sûrs est un accord entre le Canada et les États-Unis, auquel le HCR n'a pas participé. Nous ne nous prononçons pas sur les accords bilatéraux. Ce n'est pas vraiment à nous de nous prononcer là-dessus.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que les États-Unis constituent un tiers pays sûr? Je veux dire, vous demandez aux États-Unis d'accueillir des réfugiés. Pensez-vous que c'est un pays sûr où les réfugiés peuvent se rendre?

Tracey Maulfair: Nous continuons à demander aux États-Unis d'accueillir des réfugiés, comme nous le demandons à tous les pays.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord. Merci.

L'autre point est que, dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de prendre des décisions qui ne sont pas fondées sur la « rhétorique populiste ». Pourriez-vous préciser cela? Parlez-vous des préoccupations du public concernant les répercussions sur le logement, par exemple, ou sur le coût des services sociaux? Considérez-vous ces deux éléments comme de la rhétorique populiste dans la prise de décision?

Tracey Maulfair: Pas dans la prise de décision, non. Je considère que ce sont des éléments que l'on entend sans cesse, mais qui ne sont pas nécessairement... La plupart du temps, on ne connaît pas les faits qui se cachent derrière.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Comme quoi?

Tracey Maulfair: Comme le fait que les réfugiés ne sont pas responsables de la crise du logement ou des tensions dans le système de santé ici, pas plus qu'ils ne sont à l'origine de la situation actuelle. Les réfugiés représentent 1 % de la population ici.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Une minute, je dois vérifier vos propos. Les dépenses du Programme fédéral de santé intérimaire du gouvernement ont augmenté de 1 200 %. Qui en est la cause, si ce ne sont pas les réfugiés?

Tracey Maulfair: Ce n'est pas ce qui met le système à rude épreuve. Cela fait partie du système, mais ce n'est pas...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je ne comprends pas. Quelqu'un qui utilise le...

Tracey Maulfair: C'est chercher des boucs émissaires. C'est rejeter la faute sur les réfugiés.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, non. C'est là, je pense, qu'il y a dichotomie. Je veux un système d'accueil des réfugiés équitable et juste, mais, quand une organisation comme la vôtre intervient et qualifie de « rhétorique populiste » le fait de s'interroger sur la viabilité des programmes sociaux, il nous est beaucoup plus difficile de plaider en faveur d'un système d'accueil des réfugiés viable.

J'aimerais vous donner l'occasion d'éclaircir les choses. Êtes-vous vraiment en train de dire au public canadien que le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés accueillis n'a pas d'impact sur l'augmentation de 1 200 % que nous avons constatée dans l'utilisation et le coût de ce programme, qui est spécialement conçu pour cette cohorte?

Tracey Maulfair: Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que les réfugiés ne sont pas...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Juste pour éclaircir...

La présidente: Madame Rempel Garner, votre temps est écoulé.

Je vais laisser Mme Maulfair terminer sa réponse.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Eh bien, j'avais la parole et vous m'avez coupée, donc...

La présidente: Votre temps est écoulé.

Je veux qu'elle ait la possibilité de répondre, s'il vous plaît, pendant 30 secondes. C'est moi la présidente, madame Rempel Garner...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, non. J'invoque le Règlement à ce sujet. J'ai le temps, et j'estime que vous...

La présidente: Votre temps est écoulé.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord, mais sur un rappel au Règlement, j'ai l'impression que ce que vous faites en ce moment n'est pas conforme à la procédure. Vous êtes censée rester neutre, et j'ai l'impression que vous accordez du temps supplémentaire au témoin parce que vous voulez qu'elle s'en prenne à moi dans une perspective partisane. Si le temps est écoulé, le temps est écoulé.

La présidente: Votre temps est écoulé. J'allais accorder un peu de temps au témoin pour qu'elle puisse répondre.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je tiens simplement à signaler que j'ai l'impression que vous prenez une décision partisane, et non une décision neutre...

La présidente: Je vous entends. Je vous ai entendue la première fois, madame Rempel Garner, mais je ne suis pas d'accord. Je laissais un peu de temps au témoin...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pour le compte rendu, je pense que vous m'interrompez, et que vous...

La présidente: Non, votre temps est écoulé. Je laisse le témoin répondre à la question.

Puis-je vous accorder 15 secondes pour terminer votre réponse, s'il vous plaît, madame Maulfair?

Tracey Maulfair: Merci.

Non, je ne pense pas que tout ce qui se passe relève de la rhétorique populiste. Je dis que nous devons nous en tenir aux faits, et que les réfugiés ne peuvent pas servir de boucs émissaires pour tous les maux d'une société.

La présidente: Merci beaucoup, madame Maulfair.

Nous avons ensuite cinq minutes avec M. Zuberi.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à vous remercier d'avoir donné aux témoins la possibilité de finir leurs propos, comme vous l'avez fait avec M. Sundberg lors de sa déclaration liminaire où il a pu présenter l'intégralité de ses recommandations, et tout à l'heure, quand vous avez donné à un

autre témoin la possibilité de finir ses propos. Merci pour cette approche impartiale envers les témoins.

J'aimerais commencer par les témoins du HCR, l'un ou l'autre d'entre vous. Vous pouvez tous les deux répondre si vous le voulez.

Avez-vous pris connaissance de l'énoncé économique du printemps et du budget de 2025, dans lesquels notre gouvernement s'est engagé à accorder le statut de résident permanent à 115 000 personnes protégées au Canada? Êtes-vous au courant de cela? D'accord. Il y a une certaine mésinformation quant à la signification de ces mesures concernant l'engagement du gouvernement fédéral à accorder le statut de résident permanent à 115 000 personnes protégées.

Pouvez-vous nous en parler afin que tous ceux qui nous regardent aujourd'hui puissent bien comprendre?

• (1720)

Azadeh Tamjeedi (conseillère juridique principale, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés): Je vais répondre à cette question.

Les 115 000 personnes qui vont être admises dans le cadre du volet de la résidence permanente sont des personnes qui ont été acceptées au Canada en tant que réfugiés après avoir suivi la procédure d'asile. Souvent, elles doivent attendre un certain nombre d'années, parfois cinq ou huit ans, pour obtenir leur résidence permanente. Cela aidera le ministère, IRCC, à résorber ce retard. Plutôt que de les faire attendre plusieurs années avant d'obtenir le statut de résident permanent, cela permettra de traiter leurs dossiers un peu plus rapidement. Ces personnes ont déjà été sélectionnées, contrôlées et acceptées comme réfugiées au Canada.

Sameer Zuberi: À l'heure actuelle, est-il vrai que les conjoints ou conjointes de ces personnes protégées ne peuvent pas rejoindre leur partenaire au Canada tant qu'ils ou elles n'ont pas obtenu la résidence permanente? Est-ce le cas actuellement?

Azadeh Tamjeedi: Cela faciliterait également le regroupement familial. Une fois qu'ils ont obtenu la résidence permanente, ils peuvent demander que les membres de leur famille les rejoignent. On espère que, une fois ce retard rattrapé, cette initiative les aidera à faire venir les membres de leur famille au Canada.

Sameer Zuberi: Pour être clairs, nous parlons de personnes protégées, ce qui inclut leurs conjoints, leur famille immédiate, leur foyer.

Azadeh Tamjeedi: Oui, pour les membres de la famille, cela passe par une voie complémentaire, comme nous l'appelons, la voie du regroupement familial. La personne ici au Canada est acceptée en tant que réfugiée, et elle peut faire venir les membres de sa famille, qui peuvent être réfugiés ailleurs ou bénéficier d'un certain statut dans un autre pays où ils sont également en danger. C'est pourquoi nous soutenons le regroupement familial pour les réfugiés reconnus au Canada.

Sameer Zuberi: Actuellement, l'attente pour le regroupement familial est très longue. Savez-vous combien de temps cela prend?

Azadeh Tamjeedi: En moyenne, le regroupement familial peut prendre entre quatre et huit ans. Cela pourrait prendre un peu plus de temps avec les différents niveaux de plan actuellement mis en oeuvre au Canada. Cela a également un impact sur la capacité d'une personne à s'intégrer. Attendre que les membres de sa famille la rejoignent peut quelque peu entraver la capacité d'une personne à aller de l'avant dans sa vie avec ses proches. C'est pourquoi nous soutenons le regroupement familial.

Sameer Zuberi: J'ai constaté la même chose que ce dont vous parlez dans ma propre circonscription, où il y a une personne protégée ici au Canada qui a passé tous les contrôles de sécurité et qui est séparée de sa famille depuis longtemps. Cela crée beaucoup de stress dans la famille.

Monsieur Eisen, dans la minute et demie qui nous reste, comment voyez-vous cette politique dont nous venons de parler concernant l'octroi du statut de résident permanent à 115 000 personnes protégées? Comment pensez-vous que cela améliorera la vie des personnes concernées? Pourriez-vous nous en parler, s'il vous plaît?

Joshua Eisen: Je ne sais pas ce que je peux ajouter à cette question précise. Je pense que Mme Tamjeedi a très bien répondu.

À l'heure actuelle, même si quelque chose est en apparence garanti sur le plan administratif, les gens doivent attendre dans cette incertitude, sans savoir ce qui va se passer. La séparation d'avec la famille est également un problème important. Ce sont ces deux aspects.

Sameer Zuberi: Merci.

Dans les 40 secondes qu'il me reste, j'aimerais revenir au HCR.

En ce qui concerne la protection de ces personnes vulnérables contre les fraudeurs au sein du système d'immigration, avez-vous des suggestions?

Azadeh Tamjeedi: Voulez-vous dire...?

Sameer Zuberi: Je veux dire les fraudeurs, les gens qui profitent des demandeurs d'asile, etc.

Azadeh Tamjeedi: Il s'agit de s'assurer que ces personnes connaissent le fonctionnement du système, qu'elles savent comment y évoluer et comment déposer une demande, et de veiller à ce qu'elles aient accès à l'aide juridique, à des conseils et à une aide à l'établissement. Tout cela contribue à garantir qu'elles peuvent éviter d'être exploitées par quiconque chercherait à les escroquer.

The Chair: Merci, madame Tamjeedi.

Merci, monsieur Zuberi.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: J'ai retrouvé votre jolie voix, madame la présidente.

J'aimerais revenir sur l'échange qu'a eu mon amie Mme Rempel Garner avec Mme Maulfair. Je suis d'accord qu'il faut faire attention de ne pas faire des demandeurs d'asile des boucs émissaires, mais il faut être doublement prudent, puisqu'il ne faut pas non plus générer, chez des demandeurs d'asile, des attentes qui sont irréconciliables avec les moyens des sociétés d'accueil.

C'est un peu le problème qu'on a vu dans le cas du chemin Roxham. Lorsque nous, les députés du Bloc québécois, posions des questions sur cette problématique, des gens nous présentaient

comme des personnes un peu fermées à l'immigration, alors que ce n'est pas le cas. Des organismes qui viennent en aide aux immigrés nous disaient que c'était une manufacture à misère et que certains passeurs profitaient de la vulnérabilité des gens. Il faut donc être très prudent lorsqu'on accole ce genre de pensée populiste à des gens, car c'est une question assez épineuse.

J'aimerais revenir là-dessus, parce que je sais qu'en Europe, il existe des mécanismes de répartition. Au cours des dernières années, cette question a été abondamment discutée au Québec. Le Québec a reçu un pourcentage des demandeurs d'asile plus élevé que son poids démographique.

Selon vous, ne serait-ce pas une bonne idée que d'avoir un système de répartition des demandeurs d'asile au Canada, si on veut qu'ils réussissent à s'intégrer et qu'ils aient des services publics qui répondent à leurs attentes?

• (1725)

[Traduction]

Tracey Maulfair: Au HCR, nous ne sommes pas opposés à de tels systèmes. En fait, nous travaillons avec des gouvernements de cette région qui, je pense, en sont de bons exemples: le Brésil et le Mexique. Ils déterminent dans quels secteurs la main-d'œuvre est nécessaire, puis permettent à des réfugiés de s'y rendre volontairement pour y travailler. Ils aident ainsi la société et s'intègrent plus rapidement.

On pourrait envisager le même genre de chose ici. Comme je l'ai dit, le Brésil et le Mexique, qui sont beaucoup plus proches que l'Europe, disposent de bons systèmes à cet effet et pourraient servir de modèle pour ce que vous proposez.

[Français]

Mario Simard: Merci.

La présidente: Merci, madame Maulfair et monsieur Simard.

[Traduction]

Il ne nous reste qu'environ quatre minutes, je vais donc donner deux minutes à M. Redekopp et deux minutes à M. Fragiskatos.

Monsieur Redekopp.

Brad Redekopp: Merci.

Monsieur Sundberg, vous avez peut-être entendu parler de l'affaire — c'est un sujet très médiatisé aujourd'hui — concernant Mehdi Taj, qui était un commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique. Il venait au Canada pour assister à des matches de la FIFA. Il aurait apparemment obtenu un permis de séjour temporaire. Il est venu au Canada, mais ensuite il a été... Je pense que le gouvernement a finalement vu clair et a décidé qu'il ne fallait pas laisser entrer au Canada des terroristes du Corps des gardiens de la révolution islamique. Il lui a apparemment fait faire demi-tour et l'a renvoyé chez lui.

Pour moi, c'est un horrible exemple d'incompétence au sein du système de contrôle de sécurité. Nous savons parfaitement que nous n'autorisons pas les terroristes du Corps des gardiens de la révolution islamique à entrer au Canada, et pourtant, il semble qu'on lui ait accordé un permis de séjour temporaire au Canada. Il a atterri au Canada.

Avez-vous déjà observé ce genre de situation? Qu'est-ce que cela révèle quant aux lacunes de nos systèmes de sécurité au Canada?

Dr. Kelly W. Sundberg: Heureusement, le point d'entrée a bien fonctionné. Cela nous ramène au filtrage, et c'est là-dessus que je voulais insister. Si nous avons un système proactif doté de ressources à l'étranger, nous pourrions identifier les membres haut placés de régimes qui cherchent à entrer dans ce pays.

Quand on pense aux problèmes de fraude ou aux personnes qui profitent des réfugiés, une solution consiste à disposer d'un nombre suffisant d'agents pour arrêter et poursuivre ceux qui agissent ainsi. Je pense qu'il y a un équilibre à trouver ici et que nous devons renforcer considérablement notre présence internationale.

Brad Redekopp: C'est une question rapide. Il semble qu'il ait obtenu un permis de séjour temporaire, ce qui, si je comprends bien, constitue une solution de secours. Si la demande d'une personne est refusée par le système principal, qu'elle est détectée et refusée, elle peut toujours se tourner vers cette solution et ils la laisseront entrer.

Est-ce une situation courante que vous avez observée?

Dr. Kelly W. Sundberg: Oui.

Brad Redekopp: Ce n'est pas un cas isolé. Le permis de séjour temporaire, ou PST, est la porte dérobée du système si vous échouez à la vérification que nous effectuons.

Dr. Kelly W. Sundberg: Oui, le PST est le processus utilisé.

Brad Redekopp: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Sundberg.

Merci, monsieur Redekopp.

Nous accordons maintenant deux minutes à M. Fragiskatos.

Peter Fragiskatos: Je pense qu'il est important de remettre les choses dans leur contexte. Tout d'abord, la personne en question mentionnée par notre collègue n'est plus dans le pays. Il est en route pour l'Iran, où il a sa place.

En ce qui concerne l'ASFC et la sécurité du pays, notre gouvernement investit, comme nous le savons, pour garantir que cela se produise. Mille personnes supplémentaires sont en cours de recrutement. Ce processus a commencé. Je pourrais ici prendre parti et évoquer les coupes budgétaires effectuées sous un ancien premier ministre et un ancien gouvernement conservateur, mais cela ne nous mènerait nulle part.

Monsieur Sundberg, il ne me reste que deux minutes, et vous avez eu l'amabilité de répondre aux questions lors de la première série de questions, je vais donc donner la parole à Mme Maulfair.

Merci beaucoup, encore une fois, d'être ici. Nous avons un immense respect pour le HCR et pour ce qu'il apporte. Le revirement de discours que nous observons dans les démocraties sur l'immigration au sens large... Nous pourrions parler des réfugiés, mais je dirai qu'il s'agit de l'immigration en général. Nous savons comment ce revirement s'est déroulé.

Quels conseils donneriez-vous aux parlementaires — pas seulement aux députés du parti ministériel, mais aux parlementaires en général — sur ce que nous pouvons faire pour être constructifs lorsque nous parlons d'immigration?

• (1730)

La présidente: Vous avez 45 secondes pour votre réponse.

Tracey Maulfair: Je ne pense pas que cela me prendra autant de temps.

La réponse réside dans des déclarations fondées sur des preuves et des politiques fondées sur des preuves. Utilisons les faits. Voyons ce qu'ils sont réellement, puis utilisons-les. Rien de ce qui a été dit ici aujourd'hui ne s'oppose. Il s'agit de s'assurer que ce sont les faits justes et véridiques qui sont présentés.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci, madame Maulfair.

Je tiens à remercier tous les témoins pour leur temps et leurs excellents témoignages, qui feront partie de notre étude.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes pour permettre à nos témoins actuels de partir, puis nous reviendrons avec le deuxième groupe de témoins.

• (1730)

(Pause)

• (1740)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

[Français]

Bon retour, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Je voudrais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Comme vous le verrez, et comme l'a expliqué notre formidable ambassadeur des technologies de l'information, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner la chaîne d'interprétation appropriée: le parquet, l'anglais ou le français.

Je vous avertirai quand il restera seulement une minute dans votre déclaration liminaire.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Je voudrais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui. Tout le monde est en ligne. Nous aurions aimé vous avoir ici en personne, mais nous sommes ravis que vous puissiez vous joindre à nous.

Nous avons Herbert G. Grubel, professeur émérite d'économie. Bienvenue.

Nous avons Hélène Mayrand.

[Français]

Elle est professeure à l'Université de Sherbrooke.

Soyez la bienvenue.

[Traduction]

Nous avons également Patrick Chevarie, entrepreneur et propriétaire.

[Français]

Je vous souhaite aussi la bienvenue.

Nous commençons donc par votre déclaration d'ouverture de cinq minutes, puis nous procéderons aux questions.

[Traduction]

Je vais inviter M. Grubel à commencer, pour cinq minutes.

Monsieur Grubel, vos cinq minutes commencent maintenant. Allez-y, je vous en prie.

Herbert Grubel (professeur émérite d'économie, Simon Fraser University, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

J'ai parcouru le pays pendant deux ans avec le comité des finances. Je sais donc très bien l'ambiance qui y règne.

En fait, je me réjouis de la tenue d'audiences publiques, comme celle-ci, sur la conception de notre politique d'immigration. J'espère qu'elle bénéficiera de la publicité et des débats au Parlement qu'elle mérite et qui sont nécessaires.

Pour ma part, malgré mes nombreuses publications universitaires sur l'économie de l'immigration, on ne m'a jamais demandé de participer aux discussions sur la fixation des objectifs d'immigration et la définition des critères de sélection officiels, et on ne m'a jamais demandé non plus, en tant que député de 1993 à 1997, de voter sur ces questions. Une seule fois, le ministre m'a dit en privé de poursuivre mes recherches et mes publications et de le mettre devant ses responsabilités.

Selon moi, les politiques qui déterminent le nombre de résidents temporaires admis pour travailler ou étudier au Canada et les critères de sélection font partie de ce qu'il est le plus nécessaire de changer. Les étrangers qui comblent des pénuries de main-d'œuvre saisonnières ou temporaires dans l'économie devraient être admis en nombre, à intervalles fréquents et réguliers définis par un comité parlementaire.

Il ne devrait y avoir aucun élève étranger dans les écoles primaires et secondaires. Ils ne rapportent rien au Canada. Ils grèvent les ressources de nos écoles. Les étudiants étrangers devraient être admis dans les collèges, les universités et les écoles supérieures canadiennes. Ils apportent des avantages précieux aux établissements et à l'économie, surtout dans la mesure où ils paient des frais de scolarité. Les étudiants étrangers qui ont obtenu des diplômes dans ces établissements ne devraient plus être considérés comme des candidats différés au statut de résident permanent. Le gouvernement devrait adopter une politique qui vise à faire en sorte que les travailleurs temporaires et les étudiants quittent le Canada une fois leur visa expiré.

Par ailleurs, les parents et grands-parents ne devraient se voir accorder que des super-visas de visiteur, comme c'était le cas avant les changements apportés par le gouvernement en 2016. Cela relève du bon sens. Si un étranger ne souhaite pas venir sans ses parents, il ne devrait tout simplement pas venir.

Le système de traitement des demandes d'asile doit être réformé, peut-être en profondeur, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres démocraties occidentales. Ces réformes pourraient inclure la mise en place de mesures permettant de réduire l'arriéré des demandes de statut de réfugié. Je suis pleinement conscient qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus difficiles qui se posent à nous en matière de politique étrangère.

Il n'y a pas de solution facile. Il y a des compromis qui touchent à des valeurs humaines fondamentales, comme la souffrance des immigrants, mais aussi la souffrance des Canadiens qui voient leurs logements et leur accès aux soins médicaux...

• (1745)

La présidente: Il vous reste une minute, monsieur Grubel.

Herbert Grubel: Très bien. Merci, madame la présidente. J'ai terminé.

La présidente: Merci, monsieur. Je vous en suis reconnaissante.

[Français]

Je donne maintenant la parole à la professeure Mayrand pour cinq minutes.

Hélène Mayrand (professeure, Université de Sherbrooke, à titre personnel): Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de prendre le temps de m'écouter aujourd'hui, ainsi que du travail que vous faites à ce comité.

Dans mes recherches comme professeure en droit au cours des 10 dernières années, je me suis intéressée à la façon dont certaines règles, adoptées dans le but de préserver l'intégrité du système d'immigration canadien et de le rendre plus efficace, ont eu, en réalité, l'effet contraire de ces objectifs, en plus d'affecter de façon négative la protection des droits des personnes migrantes au Canada.

L'objectif de ma présentation aujourd'hui est de vous convaincre tout d'abord que le fait d'adopter plus de règles, afin de donner un message politique fort selon lequel on fait quelque chose pour s'attaquer au problème des abus du système d'immigration, n'a souvent pas l'effet escompté. Ensuite, il faut réfléchir de façon plus globale aux effets de ces nouvelles règles, afin qu'elles ne mettent pas encore plus de pression sur d'autres secteurs et qu'elles ne déplacent pas le problème en plus de contribuer à l'insécurité tant des personnes migrantes que des communautés canadiennes.

Permettez-moi de vous donner un exemple, celui de la fameuse Entente sur les tiers pays sûrs dont nous avons déjà discuté et dont vous avez entendu parler plusieurs fois. Je pourrais vous donner d'autres exemples durant la période de questions, le cas échéant.

D'abord, je tiens à souligner que je suis d'accord avec d'autres intervenants qui ont relevé plusieurs problèmes quant à la violation des droits de la personne des personnes migrantes retournées aux États-Unis par l'application de l'Entente sur les tiers pays sûrs. Je crois aussi que la situation est particulièrement préoccupante depuis janvier 2025.

Le gouvernement devrait s'attarder à cette situation et envisager de suspendre l'application de l'Entente. Je sais que c'est un sujet controversé pour certains d'entre vous, mais le message que je veux que vous reteniez, c'est qu'en plus des problèmes liés aux droits de la personne des personnes migrantes, il y a aussi des répercussions sur l'efficacité du système et sur le sentiment de sécurité des communautés vivant à la frontière, ce qui est directement en lien avec la consultation du Comité.

Depuis l'élargissement à toute la frontière terrestre de l'Entente sur les tiers pays sûrs et la fermeture du chemin Roxham, dont on a entendu parler précédemment, les personnes migrantes se sont tournées vers d'autres chemins pour venir au Canada. Ainsi, sur le papier, les statistiques disponibles sur le site de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada indiquent que les entrées irrégulières ont diminué. Toutefois, dans les faits, les entrées clandestines de personnes qui ne se présentent plus à la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, comme c'était le cas avant la fermeture du chemin Roxham, ont augmenté. Ce fait a d'ailleurs été documenté par la GRC elle-même et a été rapporté dans plusieurs médias.

J'ai commencé un projet de recherche avec un étudiant au doctorat qui étudie comment l'Entente sur les tiers pays sûrs et l'augmentation de la sécurité à la frontière ont des répercussions humanitaire et sécuritaire importantes pour la communauté transfrontalière de la municipalité régionale de comté, ou MRC, de Coaticook, en Estrie. Nos données préliminaires indiquent qu'il y a une augmentation des passages clandestins dans la région. Comme vous l'avez peut-être entendu dans les médias, une personne a même été retrouvée morte dans les bois; la nouvelle a été rapportée en mars dernier, mais la personne est décédée l'an passé. Ce genre de cas ne s'était jamais produit avant 2023. Il met plus de pressions sur les ressources locales, en plus de créer un sentiment de peur dans la population.

Le fait que le Canada, en vertu du projet de loi C-12 dont vous avez entendu parler, enlève unilatéralement la règle des 14 jours pour trouver les personnes immigrantes ne fait qu'amplifier ce phénomène. C'est l'exemple flagrant d'une tentative visant à réduire la pression sur le système d'asile et à protéger son intégrité, mais qui, dans les faits, ajoute de la pression de façon asymétrique: on ajoute des règles au fédéral, mais la pression se ressent à l'échelle locale, dans la MRC. Cette pression se fait aussi sentir sur le plan des ressources et de la sécurité mises en place à la frontière et dans les communautés frontalières, tout en augmentant l'insécurité à la fois de la communauté et des personnes migrantes.

Plusieurs intervenants ont souligné les problèmes bureaucratiques, comme le manque de coordination et des délais de traitement des demandes. Le groupe de témoins précédent en a parlé. Je pense qu'il s'agit ici des vrais problèmes auxquels il faut s'attaquer.

• (1750)

La présidente: Il vous reste une minute.

Hélène Mayrand: D'accord. Merci.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, la solution, à mon avis, ne passe pas par l'augmentation des motifs d'irrecevabilité de leurs demandes, comme le gouvernement tente de le faire au moyen du projet de loi C-12 ainsi que de certains amendements. À mon avis, et selon celui de plusieurs intervenants, elle passe par une diminution des délais de traitement de demande et par la création de voies migratoires alternatives.

Je vous remercie beaucoup. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente: Merci, professeure Mayrand.

Je donne maintenant la parole à M. Chevarie pour cinq minutes.

Patrick Chevarie (entrepreneur et propriétaire, Gestions P. Chevarie inc.): Bonjour.

Je m'appelle Patrick Chevarie et je suis homme d'affaires depuis plus de 30 ans aux Îles-de-la-Madeleine. Je suis ici aujourd'hui justement pour vous parler des Îles-de-la-Madeleine. C'est un petit archipel situé dans le milieu du golfe Saint-Laurent, dans l'est du Canada. C'est une belle petite île que vous devez mettre sur votre liste d'endroits à visiter.

Le jour où vous viendrez aux Îles pour nous voir — ce sera un jour merveilleux —, vous allez remarquer en arrivant sur le bateau qu'il n'y a presque plus de Madelinots qui travaillent à bord. Les Madelinots, c'est nous, les gens des Îles-de-la-Madeleine. Il y a très peu de Madelinots, ce sont tous des gens de l'extérieur.

Vous verrez aussi, en mangeant notre bon crabe et notre bon homard des Îles, que ce sont maintenant tous des Mexicains qui font

la transformation du crabe et du homard, parce qu'il reste très peu de Madelinots pour travailler dans les usines. Vous remarquerez aussi, en prenant un bon café chez Tim Hortons, à quel point il est populaire, parce que c'est l'endroit où les gens socialisent. Vous remarquerez aussi que tous les gens très souriants qui y travaillent sont des Philippins. Il sont arrivés en 2023 pour nous aider à garder l'entreprise ouverte.

Pourquoi vous dis-je tout ça? Parce que nous vivons sur une île. Nous sommes isolés. Nous sommes loin. Nous ne sommes même pas une communauté rurale; nous sommes dans l'eau, dans la mer. Alors, nous sommes très loin de tout. Notre population est vieillissante. Il n'y a presque plus de jeunes dans les polyvalentes et dans les écoles. Leur nombre est en diminution, comme c'est le cas pas mal partout au Québec. Selon les statistiques, pour chaque groupe de 100 personnes qui prennent leur retraite aux Îles-de-la-Madeleine, il y en a 43 pour les remplacer. Nous perdons des gens, finalement.

La raison de ma présence ici est un peu personnelle. J'ai parlé du restaurant Tim Hortons, où vous allez prendre votre café dans quelques mois. Si vous nous rendez visite à l'automne, vous vous rendez compte qu'il n'existera plus. Il sera fermé à cause de changements apportés aux lois, ici, au Canada, depuis septembre 2024, qui nous empêchent de renouveler les permis de nos travailleurs philippins, de nos travailleurs internationaux. Vous pourrez dire que ce n'est qu'un restaurant Tim Hortons, que ce ne sont que les Îles-de-la-Madeleine, et que ce n'est pas grand-chose. Toutefois, pour notre population, c'est beaucoup, parce que c'est le centre social. C'est l'endroit où tout le monde se réunit. C'est important pour la population des Îles.

Si je vais un peu plus loin, je peux vous dire que, dans le secteur de la restauration des Îles, la majorité des établissements sont fermés plusieurs jours par semaine à cause du manque d'employés. Plusieurs travailleurs étrangers travaillent aussi dans des coopératives, dans des garderies et dans le réseau de santé.

Je suis le plus grand employeur de travailleurs étrangers aux Îles. Il y a très peu de gens qui veulent travailler dans un domaine comme le mien.

Plusieurs Philippins sont arrivés aux Îles avec leur famille. Leurs enfants sont à l'école, et les membres de la famille ont des visas ouverts qui leur permettent de travailler pour nous. Cela nous permet d'offrir un excellent service à la clientèle.

Je pense qu'une attention particulière doit être accordée aux régions éloignées. Comme je le dis, la situation des Îles-de-la-Madeleine est à part, car nous sommes une petite île au milieu de l'océan. Toutefois, en région éloignée, nous avons de la difficulté à trouver des employés, des gens provenant de la population locale pour travailler dans nos commerces.

Nous avons dû nous tourner vers les travailleurs étrangers temporaires pour nous aider. C'est malheureux. Comme homme d'affaires, j'ai investi beaucoup d'argent pour faire venir ces gens, pour redémarrer le commerce après la pandémie. Tout l'argent investi devait rapporter pendant 10, 20 ou 30 ans, mais, aujourd'hui, il ne rapportera peut-être que sur trois ans. Nos travailleurs doivent repartir et, en fin de compte, il faudra fermer le commerce.

C'est d'une situation que je vous fais part aujourd'hui, mais il y a beaucoup d'autres situations similaires au Québec et, probablement, au Canada. Je ne connais pas les autres régions; je connais la nôtre, aux Îles. C'est pour ça que je suis ici aujourd'hui. Je veux faire le point sur notre situation et la situation de beaucoup d'autres hommes d'affaires qui vivent la même chose.

Merci.

• (1755)

La présidente: Merci, monsieur Chevarie.

Nous commençons le premier tour de questions.

[Traduction]

Monsieur Menegakis, vous avez la parole.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

J'aimerais commencer mes questions par vous, monsieur Grubel. Pensez-vous que le gouvernement libéral a pris en compte l'impact sur les soins de santé, le logement et l'emploi, par exemple, avant d'accueillir le plus grand nombre d'immigrants qu'il ait autorisé au cours de la dernière décennie?

Herbert Grubel: Je ne saurais le dire. Il s'avère que, quoi qu'ils aient fait, c'était très mauvais pour le Canada.

Costas Menegakis: Êtes-vous d'accord pour dire qu'il se produit des déséconomies d'échelle lorsqu'on accueille autant de personnes à la fois? Les coûts pourraient, en fait, être plus élevés que si l'immigration se faisait plus lentement et de manière plus soutenable.

Herbert Grubel: Tout à fait. Cela ne se traduit pas par un avantage pour le pays dans son ensemble, mais par un désavantage. J'ai beaucoup de sympathie pour des gens comme... M. Chevarie nous a dit qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans son île, mais si l'on fait venir trop de quoi que ce soit, on se retrouve tout à coup avec des problèmes d'adaptation. C'était plus que des problèmes d'adaptation. Cela tuait notre économie.

Costas Menegakis: Vous soulevez là un point tout à fait pertinent, monsieur.

Pensez-vous que l'arrivée de tant de gens ait des répercussions sur la capacité des nouveaux arrivants au Canada de bien s'intégrer? Bien sûr, elle crée un problème pour trouver un emploi, un logement, se faire soigner, etc. Pensez-vous que ce contexte soit propice à leur réussite au Canada en tant que nouveaux arrivants dans notre pays?

Herbert Grubel: Je ne suis pas en contact avec des immigrants, mais je lis beaucoup sur ce qui se passe dans l'économie. J'entends dire que les immigrants récents constituent un puissant lobby en faveur de la réduction du taux d'immigrants. Ce sont eux qui sont en première ligne et qui ressentent ce problème, tout comme nos propres jeunes moins qualifiés dont les emplois sont pris.

Costas Menegakis: Pensez-vous que le gouvernement devrait se charger de l'hébergement, du logement, par exemple, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des nouveaux arrivants?

Herbert Grubel: Mon commentaire sur cette polémique qui persiste ici, et qui existait déjà avant, au sujet des demandeurs d'asile, est que plus nous offrons de prestations, plus nous aurons de demandeurs d'asile, légitimes ou pas, qui profiteront du système.

Costas Menegakis: Je vous remercie de votre réponse.

Herbert Grubel: D'après un célèbre économiste, Milton Friedman, qui était mon collègue quand j'enseignais à Chicago, on ne peut pas avoir en même temps un État providence et une libre immigration, c'est incompatible. Depuis 10 ans, nous nous rapprochons de plus en plus d'une libre immigration. Nous payons aujourd'hui le prix de cette prédiction selon laquelle c'est impossible.

• (1800)

Costas Menegakis: Dans le même ordre d'idées, monsieur, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais le gouvernement a suscité une vive controverse, car il réservait des hôtels pour y loger des gens dans tout le pays à un coût exorbitant. Maintenant, pour se sortir de cette controverse, il a créé un nouveau programme, et nous avons appris dernièrement qu'il a donné 40 millions de dollars à la Ville d'Ottawa pour acheter purement et simplement un hôtel où il pourra héberger ces personnes, de sorte qu'il ne loue plus de chambres maintenant. Il les loge dans un hôtel qui appartient à la Ville d'Ottawa et est destiné à les accueillir.

Hier, par exemple, j'ai lu un article sur un autre montant, 27,35 millions de dollars, versé à Pickering, ici, en Ontario, pour faire la même chose, pour y acheter un hôtel.

Ce sont 40 millions de dollars attribués à Ottawa et 27,35 millions de dollars à Pickering. Pour l'instant, ce sont les deux endroits où nous savons qu'il s'y prend ainsi. Il se montre très réticent à faire preuve de transparence et à nous fournir une liste des municipalités auxquelles il a versé de l'argent.

Qu'en pensez-vous, monsieur?

Herbert Grubel: Plus généralement, tout sera dit dans un livre que je suis en train d'écrire, *I Cry for You, Canada*. Je suis venu en 1972, alors que j'étais professeur titulaire aux États-Unis, parce que j'aime le Canada et que j'aime Vancouver. Je suis presque désolé pour ce pays aujourd'hui. Je suis content d'avoir 92 ans.

Costas Menegakis: Je terminerai en disant ceci. Je vous remercie de votre témoignage aujourd'hui. J'espère que, lorsque j'aurai 92 ans, quelqu'un me demandera de venir témoigner ici — si j'ai la chance d'atteindre cet âge. Merci d'avoir servi le Canada comme député. Nous vous sommes reconnaissants de votre présence aujourd'hui.

Herbert Grubel: Je vous en prie.

La présidente: Merci, monsieur Grubel.

Merci, monsieur Menegakis.

Nous accordons maintenant six minutes à Mme Sodhi.

Amandeep Sodhi (Brampton—Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je poserai ma première question à M. Chevarie.

Dans le budget de 2025, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle initiative visant à accorder, au cours des deux années suivantes, le statut de résident permanent à 3 300 travailleurs des régions rurales ayant déjà présenté une demande de résidence permanente. Pouvez-vous expliquer au Comité en quoi cette mesure soutiendra les économies rurales, comme celle de votre circonscription, afin que des entreprises puissent continuer d'exister et de créer des possibilités pour les collectivités locales?

[Français]

Patrick Chevarie: De notre côté, nous travaillons en français parce que nous venons du Québec. Les lois du Québec pour obtenir la résidence permanente sont beaucoup plus compliquées, beaucoup plus difficiles. La langue française est très difficile à apprendre pour les gens qui ne la connaissent pas. Or, dans mon commerce, ce sont des Philippins qui ne parlent pas français. Ils parlent l'anglais et le langage habituel de leur pays. Ils suivent des cours de français depuis trois ans, depuis qu'ils sont aux Îles.

Pour des gens comme nos travailleurs, le programme que vous mettez en place demande beaucoup plus de temps et de cours de français; il ne s'agit pas simplement de faire une demande de résidence permanente. Aujourd'hui, le temps nous manque parce que les programmes ont été arrêtés, toutes les lois ont été changées et nos travailleurs doivent retourner à la maison.

[Traduction]

Amandeep Sodhi: Je vous remercie.

[Français]

Patrick Chevarie: C'est peut-être bon ailleurs au Canada, mais pour le Québec c'est très difficile à cause de la langue française.

[Traduction]

Amandeep Sodhi: Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Grubel, je me tourne vers vous un instant.

D'après des données récentes, les arrivées d'étudiants étrangers ont baissé de 75 % cette année, celles de travailleurs temporaires, de 71 %, et les demandes d'asile ont diminué de 64 %. Ces chiffres résultent des politiques mises en place par le nouveau gouvernement canadien pour réduire, stabiliser et équilibrer les niveaux d'immigration entre les différents programmes.

D'un point de vue économique, pouvez-vous nous dire en quoi ce changement aidera à apporter une stabilité et une prévisibilité à long terme à l'économie canadienne et à son marché du travail?

Herbert Grubel: Nous nous sommes mis dans une situation désastreuse. Il va être très difficile d'en sortir.

Je ne sais pas quel est le bon chiffre, le chiffre optimal, mais ce que nous faisons ici est le début de ce qui devrait avoir lieu chaque année. Nous devons interroger à la fois les employeurs qui veulent plus de travailleurs et ceux qui comprennent que, chaque fois que l'on fait venir une famille de cinq personnes d'un pays du Moyen-Orient, elle pèsera sur le logement, les hôpitaux et tout ce que le gouvernement fournit gratuitement, et elle imposera un fardeau au Canadien moyen, à qui nous demandons, en fait, par ses impôts, de subventionner ceux qui embauchent ces travailleurs. Nous devons avoir une discussion et nous devons trouver un compromis entre ces deux avantages.

• (1805)

Amandeep Sodhi: Monsieur Grubel, vous avez également expliqué que la pénurie de logements abordables au Canada est directement liée à l'immigration et que le marché du logement était stable à des niveaux d'immigration inférieurs. Je sais que vous l'avez vaguement mentionné dans votre réponse précédente.

Maintenant que nous avons réduit les chiffres et mené des consultations, pensez-vous que c'est un pas dans la bonne direction pour les marchés du logement?

Herbert Grubel: Bien sûr. Comment pourrait-il en être autrement? L'ajustement sera très difficile. Une fois que l'on est enlisé, il est très difficile de s'en sortir. Cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Laissez-moi vous dire une chose. Les politiciens qui promettent de remédier à la pénurie de logements abordables mentent ou sont ignorants. Si vous regardez l'évolution des prix au Canada au cours des 50 dernières années, vous verrez qu'il n'y a jamais eu de baisse du niveau des prix. La Banque du Canada vise une hausse des prix de 2 % par an. Il en sera de même... Il est peu probable que les prix des maisons baissent sensiblement. La seule solution est de construire plus de logements.

Amandeep Sodhi: Parfait. Je vous remercie de votre réponse.

Madame Mayrand, le gouvernement fédéral a annoncé récemment une nouvelle mesure temporaire visant à faciliter l'octroi aux travailleurs temporaires travaillant déjà au Québec de permis de travail de courte durée pendant qu'ils attendent leur résidence permanente. Pouvez-vous expliquer au Comité les différences entre le système d'immigration du Québec et celui du reste du Canada? Que recommandez-vous pour améliorer le système québécois en collaboration avec le gouvernement du Canada?

Hélène Mayrand: Je pense que ce type de permis de travail temporaire pourrait aider à faire en sorte que les réfugiés ou les demandeurs d'asile aient la possibilité de travailler pendant qu'ils attendent une décision. Je crois toutefois que le problème réside principalement dans les délais d'attente. Comme d'autres personnes l'ont mentionné au Comité, les décisions se font tellement attendre qu'il leur faut travailler. Les délais d'attente sont très, très longs. C'est le cas au Québec, et c'est le cas dans le reste du Canada. Autoriser la délivrance de permis temporaires est une bonne mesure provisoire, mais je pense que les délais d'attente sont au cœur des problèmes.

En ce qui concerne...

[Français]

La présidente: Merci, professeure Mayrand.

[Traduction]

Je suis désolée. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Merci, madame Sodhi.

[Français]

La parole est maintenant à M. Deschênes, qui dispose de six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis très heureux d'entendre l'accent des Îles-de-la-Madeleine ici, au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Je remercie M. Chevarie de sa présence.

Je veux aborder ce qui s'est passé dans le cas des travailleurs étrangers temporaires. Hier, nous avons appris, dans l'énoncé économique, que le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada a été réduit de 71 % entre le début de 2024 et aujourd'hui. Or, nous, au Bloc québécois, nous avons toujours soutenu un resserrement de l'immigration temporaire, mais en demandant que ça ne se fasse pas n'importe comment et en demandant qu'on tienne compte des réalités régionales. C'est comme ça qu'on a vu le gouvernement libéral, le 13 mars dernier, annoncer qu'il allait permettre à tous les travailleurs étrangers temporaires en zone rurale de renouveler leur permis pour un an, et qu'il allait permettre, pour une période d'une année, en zone rurale, de passer de 10 % à 15 %, pour ceux qui étaient restés à 10 %.

Maintenant, monsieur Chevarie, je veux entendre votre avis sur ces mesures, dont le but était de vous aider, au fond. Vous ont-elles vraiment aidé? Permettent-elles à votre restaurant Tim Hortons, à Cap-aux-Meules, de continuer de fonctionner?

• (1810)

Patrick Chevarie: Je vous remercie de votre question.

La réponse est non. Nous avons été très contents, le 13 mars, quand le gouvernement nous a donné 12 mois de plus pour arriver à une solution ou pour voir si les règles de l'immigration allaient changer, surtout en zone rurale.

Cependant, ce que le gouvernement n'avait pas annoncé, cette même journée, c'est que les familles ne pouvaient pas rester. Alors, un travailleur qui était ici depuis deux ou trois ans avec sa famille avait le droit de rester 12 mois supplémentaires — c'est ce que le gouvernement nous disait —, mais il fallait que sa famille retourne à la maison. Bien entendu, ces gens ont tout laissé pour venir travailler au Canada, pour pouvoir apprendre le français, pour pouvoir faire grandir l'économie, pour pouvoir contribuer à la société. Or on leur dit de partir avec leur famille ou de rester sans elle. Ça ne fonctionne pas. Ce n'est pas logique. Ces gens ne le feront pas parce que, selon ce que j'entends de la part de tous les panélistes, c'est quand même des humains qui sont là-dessous.

Alexis Deschênes: Monsieur Chevarie, à votre Tim Hortons, quel pourcentage de vos employés sont des travailleurs étrangers temporaires?

Patrick Chevarie: Présentement, 67 % sont des travailleurs étrangers avec un permis fermé ou un permis ouvert.

Alexis Deschênes: Ça, ça a été rendu possible grâce au traitement simplifié.

Patrick Chevarie: Oui, exactement. En 2023, quand nos travailleurs sont arrivés, le programme fédéral nous permettait d'embaucher quatre. Ensuite, le programme provincial, un programme simplifié, faisait que nous pouvions finalement embaucher le nombre de travailleurs dont nous avions besoin. Ça dépend toujours de nos finances, aussi. Alors, j'en ai embauché huit autres, pour un total de douze travailleurs étrangers. Ensuite, l'année suivante, quatre conjoints sont arrivés, ce qui fait que nous avons été capables d'avoir une équipe de travail pour relancer le commerce. Le commerce avait été à moitié fermé depuis des années parce qu'il n'y avait pas de travailleurs locaux pour y travailler.

Alexis Deschênes: Avec les nouvelles mesures annoncées au mois de mars, avez-vous fait des demandes de renouvellement pour vos travailleurs, finalement?

Patrick Chevarie: Je ne peux pas faire de demande de renouvellement, parce que les travailleurs qui sont là présentement savent

qu'ils vont partir étant donné qu'ils ne peuvent pas garder leur famille. Pour ceux qui sont seuls, nous sommes au-dessus du seuil de 15 %. Or le seuil de 15 % ne veut rien dire pour moi, au Québec ni pour bien d'autres compagnies au Québec, parce que nous sommes tous à 40 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % parce qu'il y avait le programme simplifié.

Alexis Deschênes: Donc, une politique publique bien ajustée aurait permis aux conjoints de renouveler, eux aussi, leur permis de travail ouvert, même si le travailleur principal, si je puis dire, ne pouvait renouveler le sien que pour une année.

Patrick Chevarie: Oui, ça aurait aidé en attendant de voir si certaines règles changeraient un jour pour les régions rurales comme la nôtre et pour les régions éloignées.

J'écoute ce qui se dit présentement et je vois le gaspillage d'argent qui peut se faire un peu partout. Je peux comprendre la frustration du gouvernement l'amenant à vouloir réduire l'immigration, mais, en région éloignée comme la nôtre, on ne vit pas les mêmes situations. On vit des pénuries de main-d'œuvre et des manques d'employés locaux pour travailler dans les commerces. Que ce soit dans les supermarchés, dans les centres d'achats, dans les pharmacies, dans les usines, dans la restauration ou dans l'hôtellerie, nous sommes tous aux prises avec le même problème: localement, il n'y a pas la main-d'œuvre nécessaire en région éloignée.

Alexis Deschênes: Pour ceux qui nous écoutent et qui ne connaissent pas bien les Îles-de-la-Madeleine, expliquez en quoi la situation des Îles-de-la-Madeleine vit une situation unique au Québec.

Patrick Chevarie: On est une petite île avec autour de 12 000 habitants. Durant les vacances d'été, au cours d'une période de huit semaines, ça peut atteindre entre 40 000 et 50 000 habitants ou même 60 000 habitants. C'est complètement un autre monde en période estivale. Cependant, notre population est vieillissante et, durant l'année, beaucoup de retraités travaillent. Il y a très peu de jeunes sur le marché du travail parce qu'aux Îles, il y a moins de jeunes. Les gens n'ont pas fait d'enfants au cours des 30 dernières années.

Ensuite, il y a la situation du chômage aux Îles-de-la-Madeleine. C'est une situation dont on ne parle pas beaucoup. Bien des petites entreprises ouvrent l'été. On appelle ça des « boîtes à chômage », parce que les gens y travaillent 14 semaines afin de pouvoir recevoir le chômage. Après ça, ils sont bien contents et ils vont se reposer à la maison. Malheureusement, il y a du travail au noir aussi. Cela fait que les entreprises qui, comme la mienne, sont ouvertes toute l'année ne peuvent pas aller chercher de la main-d'œuvre locale pour travailler, parce qu'on a le système de chômage et...

Alexis Deschênes: Il ne me reste que quelques secondes, monsieur Chevarie. Que va-t-il advenir de votre restaurant Tim Hortons au cours des prochains mois?

Patrick Chevarie: Nous allons être obligés de fermer à mesure que nos contrats de travail, aux mois d'août et de septembre, vont se terminer. Nous allons être obligés de fermer le restaurant, qui deviendra un autre commerce mort en plein milieu du village..

• (1815)

La présidente: Merci, monsieur Chevarie.

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà qui conclut notre premier tour de table. Nous allons maintenant passer au deuxième tour.

Nous commencerons par M. Davies, qui disposera de cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Monsieur Grubel, j'ai parcouru la liste impressionnante de vos travaux au fil des ans et ce n'est que plus tard, après avoir lu des articles sur votre parcours, que je me suis rendu compte que vous avez été député. J'en ai été un peu surpris. Je suis heureux de m'entretenir avec vous aujourd'hui.

Dans votre parcours politique, vous vous êtes plutôt concentré sur la responsabilité budgétaire, la concurrence sur le marché du travail, les contraintes liées aux infrastructures et l'immigration sélective motivée par des considérations économiques.

Je viens de la région de Niagara, en Ontario, et nous voyons très clairement les pressions dont vous parlez dans vos travaux: pénurie de logements, infrastructures saturées, marché de l'emploi tendu, équilibre à trouver entre les besoins de main-d'œuvre et la stagnation des salaires dans des secteurs clés. Cette réalité quotidienne soulève quelques questions fondamentales.

Pouvez-vous présenter au Comité votre cadre d'évaluation de ce que vous appelez l'impact budgétaire net de l'immigration? Quelles sont les variables les plus importantes, et comment les décideurs devraient-ils interpréter ces résultats?

Herbert Grubel: C'est l'Institut Fraser qui a publié, avec une certaine réticence, le livre auquel vous faites référence, écrit en collaboration avec un coauteur — un Américain qui vivait à Ottawa depuis longtemps. Tout a commencé... Notre attention a été attirée par le fait suivant: Statistique Canada a constaté que, lorsque les immigrants arrivent au Canada, leur revenu est inférieur à celui des travailleurs canadiens du même âge et du même niveau d'instruction. Ce faible revenu persiste pendant les 20 années suivantes et ne disparaît jamais complètement. Je ne sais pas s'il s'agit de discrimination ou d'autre chose. C'est un fait. Quand nous avons écrit notre livre, la situation empirait tous les cinq ans. Statistique Canada a montré qu'elle s'est détériorée.

En même temps, quand ils s'installent au Canada, ils ont droit à toutes les prestations gouvernementales que nous offrons. Nous avons également une imposition progressive, de sorte que ces immigrants à faible revenu bénéficient de toutes les prestations qui ne sont pas liées au revenu, tandis que les impôts qu'ils paient sont nettement inférieurs parce que leurs revenus sont plus faibles. Nous l'avons calculé. C'était dans les années 1980. Le coût de plusieurs milliards de dollars que les immigrants imposent au reste du Canada n'a jamais été mentionné. Même à l'époque, on en faisait abstraction. On nous détestait de pointer du doigt ce genre de choses. Les gens disaient que c'était faux. Or, les chiffres sont là et personne ne les a réfutés. Bien sûr, les médias populaires n'aimaient pas cette idée, car on en était encore à penser à l'époque au Canada que les immigrants ne peuvent rien faire de mal et qu'il fallait en accueillir encore plus.

La question est la suivante: voulons-nous tous subventionner les petits entrepreneurs du monde entier? C'est un sujet dont nous devrions discuter. À l'époque où j'écrivais beaucoup, ces questions

n'étaient jamais examinées. Nous devrions avoir des représentants des deux camps.

Permettez-moi de dire...

Fred Davies: Monsieur, mon temps de parole est limité.

Je me demande si...

Herbert Grubel: Oui. Je m'attends à ce que vous m'interrompiez; sinon, je pourrais continuer.

Fred Davies: Monsieur, vos détracteurs disent que votre approche pourrait sous-estimer les avantages à long terme et les avantages relatifs à la deuxième génération.

Que répondez-vous à cela? Que devraient faire les gouvernements pour concilier impacts budgétaires à court terme et gains économiques à long terme?

Herbert Grubel: C'est une autre question que nous devons examiner.

La présidente: Il vous reste une minute.

Herbert Grubel: Ce n'est pas typique. À plus long terme, cela passe par l'éducation. Je ne sais pas.

● (1820)

Fred Davies: Selon vous, comment le Canada devrait-il déterminer chaque année le niveau d'immigration approprié? Quels indicateurs économiques ou quelles contraintes de capacité devraient orienter ces décisions?

Herbert Grubel: Réunissez un groupe de personnes, comme celui-ci, et écoutez-les — les petits entrepreneurs, les agriculteurs et même les grandes entreprises et les fabricants qui aiment beaucoup la main-d'œuvre importée bon marché. Écoutez-les, et écoutez ceux qui, comme moi, disent que s'il y a toujours une main-d'œuvre bon marché, la société n'est pas incitée à adopter des mécanismes qui réduisent le recours à la main-d'œuvre.

La présidente: Merci, monsieur Grubel.

Merci, monsieur Davies. Votre temps de parole est écoulé.

[Français]

La parole est maintenant à M. Deschênes, qui dispose de deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M^c Mayrand.

Parlons un peu des demandeurs d'asile, justement. Hier, dans l'énoncé économique, le gouvernement nous a indiqué que le nombre de demandes d'asile avait chuté de 64 % entre le début de 2024 et le début de 2026.

Vous, vous avez parlé des entrées clandestines, qui, elles, auraient augmenté. C'est effectivement ce qu'on entend sur le terrain lorsqu'on rencontre des groupes.

Quelle est votre vision des choses? Pensez-vous que la statistique de 64 % décrit vraiment la réalité?

Hélène Mayrand: En fait, c'est le but de la recherche que nous menons dans le cas de la MRC de Coaticook. Toutefois, certaines données ne sont pas comptabilisées, par exemple celles des gens qui vont se cacher.

Revenons en arrière et parlons du fameux chemin Roxham. Il y avait un afflux à un endroit, mais les gens allaient de l'autre côté, se rapportaient à la GRC et déposaient leur demande d'asile.

À partir de 2017, on a assisté à une hausse remarquable ou importante sur le site de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Depuis 2023, on voit que ça baisse. Ça va baisser encore plus à cause de toutes les restrictions qu'on apporte à la possibilité de déposer une demande d'asile au Canada. Par conséquent, les personnes vont choisir d'autres voies. Ça va aussi encourager la criminalité, parce que des passeurs vont tirer profit de ce genre de situation. C'est ce que nous observons.

Nous sommes encore en train de collecter des données préliminaires et de documenter la façon dont ça s'opérationnalise sur le terrain. La MRC de Coaticook est une région transfrontalière où il n'y avait jamais eu ce genre de situation, c'est-à-dire des gens qui passaient et qui laissaient soit des vêtements ou des sacs à dos. Il y a aussi la GRC et des drones qui passent de façon importante et qui surveillent la frontière. De plus, des dépliants ont été donnés à la population pour signaler toute situation suspecte. Bref, cette situation n'existait pas auparavant.

Il y a effectivement une augmentation du nombre de ces personnes. Est-ce qu'elles vont déposer des demandes d'asile? Peut-être pas, parce qu'on est en train de restreindre encore plus les possibilités. On déplace donc le problème.

Alexis Deschênes: Je vous relance, parce que je comprends que...

La présidente: Merci, monsieur Deschênes.

Je suis désolée, mais vous disposiez de deux minutes et demie et elles sont maintenant écoulées.

Monsieur Joseph, je suis désolée de vous avoir oublié.

Vous avez cinq minutes pour poser vos questions.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci, madame la présidente. Ce n'est pas bien grave. Vous savez que je viens d'arriver et que je suis un nouveau membre du Comité. Je ne vais donc pas me mettre les pieds sur la table. Ce n'est pas grave que vous m'ayez oublié.

Je vais m'adresser à Mme Mayrand parce qu'elle a parlé d'immigration et des collaborations entre le Québec et le gouvernement fédéral.

On sait qu'en matière d'immigration, Ottawa partage plusieurs responsabilités avec le Québec. Comment une meilleure coordination entre le Québec et Ottawa pourrait-elle améliorer les délais de traitement et la capacité d'attirer les talents recherchés?

Hélène Mayrand: Il est certain qu'une meilleure collaboration améliorerait nécessairement la situation et les délais. C'est un peu comme l'impôt. On a le privilège au Québec d'avoir un double système. C'est la même chose en matière d'immigration. Au Québec, on a le privilège d'avoir une procédure à deux niveaux, soit les certificats d'acceptation et par la suite les permis délivrés par le fédéral. Il y a des possibilités de délais additionnels en raison de cette situation. Des personnes décident de s'établir à l'extérieur du Québec à cause des délais engendrés au Québec présentement.

Cela dit, je pense qu'il faut une meilleure collaboration. Il y a un aspect plus politique dans ce cas. Il faut donc voir comment c'est possible. Le Québec est très frileux quand il est question de ses compétences en matière d'immigration. Il veut garder ses compé-

tences. Il faut une meilleure collaboration pour alléger ce type de délai. Je suis tout à fait d'accord sur le constat que vous faites.

• (1825)

Natilien Joseph: Madame Mayrand, comment pourrait-on l'améliorer?

Hélène Mayrand: En fait, il s'agit de la coordination des programmes. Le Québec va lui-même engendrer ses propres critères. Les enjeux dont M. Chevarie parle ont aussi été créés par les enjeux qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Des enjeux sont donc hors de la portée du Comité présentement.

Comment pourrait-on l'améliorer? Peut-être en ayant plus de discussions entre le fédéral et le provincial. Encore là, ce sont des compétences distinctes. Comme je le disais, il y a l'aspect politique. Le fédéral serait très mal venu de venir s'ingérer aussi dans toutes les compétences provinciales et d'imposer un type de...

Cette question n'est pas facile, mais...

Natilien Joseph: Je suis désolé de vous couper la parole. C'est pour ça que je vous parle des collaborations, du partage des responsabilités en matière d'immigration entre Ottawa et le Québec.

Je vais maintenant passer à M. Patrick Chevarie.

Bonjour, cher monsieur.

En vous écoutant, nous comprenons qu'il est essentiel que les travailleurs étrangers continuent à travailler sur vos très belles îles.

Patrick Chevarie: Oui, c'est exact. Il faut absolument le voir: sur une île ou en région éloignée, ce n'est pas la même chose que sur la terre ferme. Ce n'est pas la même chose dans les grandes régions ou dans les grandes villes. C'est un autre monde.

Natilien Joseph: D'accord.

J'ai une autre question à vous poser, monsieur Chevarie.

Dans certaines régions, la baisse démographique accentue l'arrivée de main-d'œuvre.

Quel rôle l'immigration peut-elle jouer pour soutenir la croissance économique et le maintien des services locaux?

Patrick Chevarie: Il faut absolument que le gouvernement puisse dire qu'il faut des lois différentes en région.

Je m'attendais à ce que le gouvernement propose une disposition de droits acquis, finalement.

La présidente: Il reste une minute.

Patrick Chevarie: Nous avons réussi à faire quelque chose avec l'immigration: nous faisons travailler les gens, nous ouvrons nos commerces. Le fait d'avoir une disposition de droits acquis nous permettrait de continuer ce que nous faisons présentement. Dans les régions éloignées, il n'y a pas d'abus, comme c'est le cas en ville et ailleurs, selon ce qui a été mentionné.

Natilien Joseph: Je vais en profiter pour faire une petite parenthèse et dire aux gens des Îles-de-la-Madeleine que, moi aussi, je viens d'une île, l'Île de la Tortue. C'est une très belle île située dans le nord-est d'Haïti. À l'Île de la Tortue, on n'a pas les mêmes niveaux d'emploi.

Je profite de l'occasion aussi pour féliciter M. Alexis Deschênes d'avoir la chance d'être le député de cette très belle île.

Merci beaucoup, monsieur Chevarie.

Patrick Chevarie: Merci.

La présidente: Merci à vous deux.

[Traduction]

Comme il ne nous reste que deux minutes, nous accorderons une minute à M. Ho et une minute à Mme Sodhi.

Monsieur Ho.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Grubel, la productivité du Canada s'est affaiblie au cours de la décennie perdue des libéraux. Les investissements fuient le pays comme jamais auparavant. Ces données sont tirées du budget libéral de 2025 financé à crédit.

Ma question est la suivante: une augmentation radicale des niveaux d'immigration, au rythme où les libéraux l'ont pratiquée ces dernières années, peut-elle compenser une faible productivité, la faiblesse de l'investissement des entreprises et la faible formation de capital?

Herbert Grubel: Au contraire, elle réduit le revenu par habitant, sauf si la productivité augmente. Or, nous n'avons pas cette productivité.

Quand la Californie a réduit l'afflux de travailleurs agricoles mexicains dans la vallée, tout le monde a dit que cela signifierait la fin de la Californie. Eh bien, cela n'a pas été le cas. La main-d'oeuvre a été remplacée par des machines à cueillir les tomates, par exemple. Les tomates n'étaient pas aussi bonnes qu'avant. Qu'a-t-on fait? On les a modifiées génétiquement pour qu'elles supportent d'être cueillies, et elles ont retrouvé leur goût d'antan.

C'est...

• (1830)

La présidente: Merci, monsieur Grubel. Je suis désolée que nous ayons si peu de temps.

Merci, monsieur Ho.

Nous avons maintenant une minute pour Mme Sodhi.

Amandeep Sodhi: Merci, madame la présidente.

Monsieur Chevarie, je voudrais vous accorder de 45 à 50 secondes pour présenter au Comité les recommandations que vous pourriez avoir.

Patrick Chevarie: Voici ma recommandation: quand vous élaborez vos lois et vos recommandations, vous devez tenir compte des régions rurales. Vous devez vous occuper de ce qui se passe en dehors du centre du Canada, où la population est dense et où les immigrants s'installent. Nos entreprises locales n'ont pas le luxe de pouvoir choisir des travailleurs dans tout ce bassin de personnes. C'est ce qui se passe sur l'île, certes, mais c'est aussi le cas partout dans les collectivités rurales. Nous n'avons pas ce luxe. Le gouvernement doit donc tenir compte du fait que nous sommes éloignés et que notre situation n'est pas la même que celle des villes et des zones densément peuplées. C'est un tout autre monde.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Chevarie.

[Traduction]

Merci, madame Sodhi.

Voilà qui conclut avec notre deuxième groupe de témoins dans le cadre de l'étude et de la réunion d'aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les témoins de leur temps et de leurs témoignages.

Chers collègues, je vous informe que, le lundi 4 mai, nous recevrons la ministre Diab et des représentants de son ministère pendant une heure pour discuter du rapport de la vérificatrice générale et pour terminer notre étude du système d'immigration canadien. La deuxième heure sera consacrée à une séance à huis clos, afin de donner des instructions de rédaction aux analystes et de commencer à parler de notre calendrier jusqu'à la fin du mois de juin.

Avez-vous une question, brièvement, monsieur Redekopp?

Brad Redekopp: Je me demande simplement pourquoi elle n'est ici que pour une heure lundi. Est-ce que, normalement, ce ne serait pas une heure avec elle, puis une heure avec les représentants du ministère?

La présidente: Nous avons reçu les représentants du ministère pendant une heure avec la vérificatrice générale. Il me semble que nous avons eu deux heures complètes. C'est pour cela. Il nous reste encore une heure avec les représentants du ministère et la ministre Diab.

Je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>